41e Année. — N° 43. Dimanche 26 Octobre 1924.

Tome LXXXII.

LE

PROGRÈS AGRICOLE

ET VITICOLE

FUSIONNÉ AVEC "Le Messager agricole du Midi" et "La Vigne américaine"

Publié sous la direction de

L. DEGRULLY et L. RAVAZ

Professeurs à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier
Propriétaires-Viticulteurs

IMPERIAL BUREAU OF ENTOMOLOGY

Avec le concours de MM. les Professeurs de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire de la Rédaction : **Paul DEGRULLY**
Professeur à l'Ecole d'Agriculture de Montpellier, Docteur en droit.

Le Progrès Agricole paraît tous les Dimanches
et forme par an 2 volumes de 832 pages de texte chacun
Il publie des Planches coloriées hors texte

PRIX DE L'ABONNEMENT

France : Un an, 30 fr. — Pays étrangers, 40 fr.

Le Numéro : 75 centimes

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, les Abonnements et les Annonces

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

rue Albisson, 1 (rue Nationale, maison Batigne), à Montpellier

AIX-EN-PROVENCE

ENGRAIS SOUFRES, BOUILLIES INSECTICIDES

Le Soufronol est un Soufre Sulfaté :: :: :: :: Mouillable Reg. Com. Aix 1244.

très efficace contre le Mildiou, le Black-Rot, l'Oïdium et les Insectes

Demandes stations et prix à EUGENE GERMAIN, à AIX-EN-PROVENCE

SPÉCIALITÉS ŒNOLOGIQUES

our Traitements Préventifs et Licites des

MALADIES DES VINS

::Examen gratuit des Échantillons de Vins::

Eugène GERMAIN

Chimiste-agronome, Expert près les Tribunaux

AIX-EN-PROVENCE

PRESSOIR CONTINU COLIN

Breveté S. G. D. G.

EN FRANCE ET A L'ETRANGER

La meilleure Presse du monde

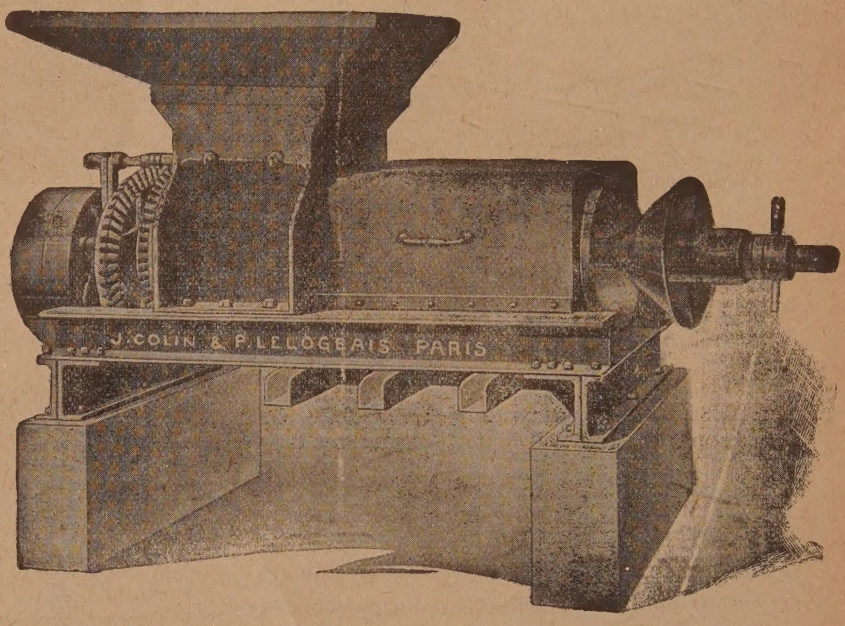

LES PRESSOIRS CONTINUS COLIN MODÈLE 1922 peuvent être actionnés par n'importe quel moteur (tracteur, moteur à essence ou électrique) ; ils s'adaptent à toutes les propriétés et assurent le maximum de rendement avec le minimum de force.

J. COLIN & LELOGEAIS

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

LELOGEAIS, SUCCESSEUR

129, Boulevard Diderot PARIS (XII^e^)

Ci-devant, 2, Avenue Dorian

Ne pas attendre pour passer Commande

Registre du Commerce Seine, N° 231.518.

L'AUTO-BALANCE

Dispositif de commande au moteur des Pressoirs à Levier de tous systèmes

Le plus simple. - Le plus robuste. - Le plus pratique

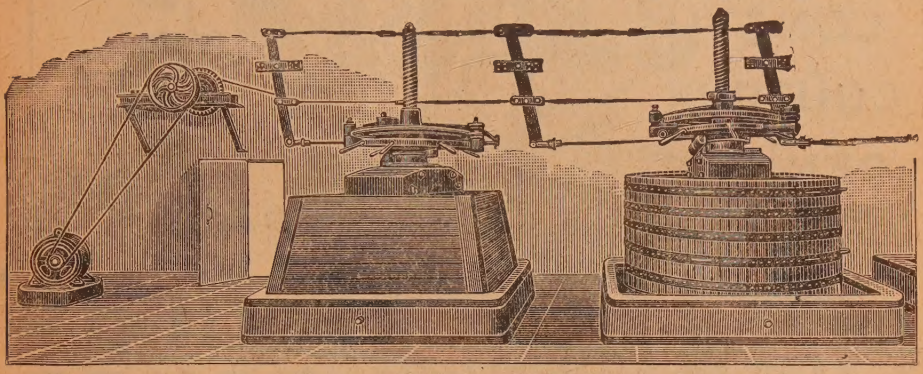

Établissements GUYOT à CARCASSONNE

Jh CARRIERE, Ingénieur (A. & M), Gendre - Successeur

Registre du Commerce Carcassonne, N° 1.010.

VIGNES AMÉRICAINES : Boutures, Racinés, Greffés

STATION D'ESSAIS D'HYBRIDES PRODUCTEURS

Léon GROUZAT, viticulteur, CARCASSONNE (Aude). *Téléphone 6-32*

accepte de donner toutes garanties d'authenticité que demandera l'acheteur.

Plantations et Pépinières sous le contrôle du Service phytopathologique — **Greffage** par souscription.

On peut visiter toute l'année. Reg. Com. Carcassonne N° 3866.

AUTREFOIS

LONG
COÛTEUX
PÉNIBLE

AUJOURD'HUI

GRÂCE
A LA

FOULO-POMPE MABILLE

qui distribue la vendange
dans toutes les parties
d'un cellier

RAPIDITÉ-ÉCONOMIE
SUPPRESSION DE
LA MAIN-D'ŒUVRE

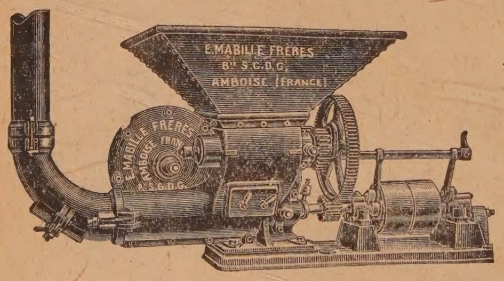

Adresse Postale & Télégraphique:
PRESSOIRS-MABILLE-AMBOISE

Y. HANRIOT. PARIS

DEMANDER LA NOTICE SPÉCIALE N° 11

SIX ANNÉES D'EXPÉRIENCE PLUSIEURS CENTAINES D'APPAREILS EN FONCTIONNEMENT.

Registre du Commerce. Tours. N° 193.

Pressoirs HYDRAULIQUES MABILLE

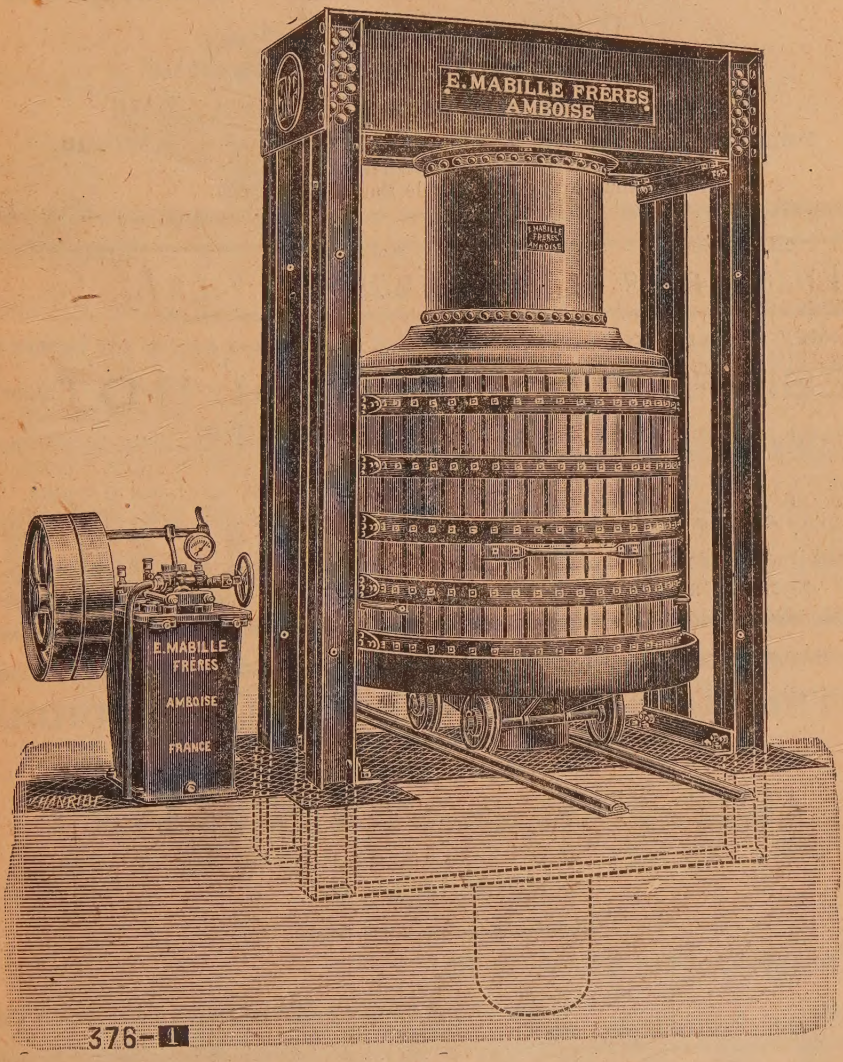

LIVRES AVEC DEUX MAIES ROULANTES COMPLETES ET MUNIS DE NOTRE **NOUVELLE POMPE AUTOMATIQUE A FONCTIONNEMENT DIFFERENTIEL** (Brevetée S. G. D. G.), CONSTRUCTION EN ACIER LAMINÉ — SOLIDITÉ ET FONCTIONNEMENT GARANTIS.

Demander la Notice spéciale **N° 110.** R. C. Tours. N° 195.

Comptoir FRANCO-ALGÉRIEN

Usine hydraulique à Velaux (B.-du.Rhône)

Fabricant exclusif des **PRODUITS SÉBASTIAN**

Anticryptogamiques, insecticides et œnologiques

EUDÉMINE : Traitement d'Hiver contre les parasites de la Vigne

Bouillies { **Cupro-Sulfureuse — Bleu-Turquoise**
Cupro-Sulfureuse Arsénicale — Arsénicuprique

Poudres { **Soufrol — Stéacuprol**
Soufrolinsectid — Talinsectid

Vinose, produit œnologique breveté S. G. D. G.

Demander renseignements et catalogue au siège de la Société :
56, rue SAINT-FERRÉOL (Marseille)
Tribunal de Commerce de Marseille, N° 39353.

Viticulteurs et Négociants en Vins !

SUPPRIMEZ tous les goûts de moisi, goûts de fûts et mauvaises odeurs, par l'EMPLOI du

DÉSINFECTANT RADICAL R-D (Déposé)

avec lequel un simple lavage suffit, et l'OZONITE pour le décrassage et le lavage du matériel.

MACHINE ROULEUSE à caver les fûts — RINCEUSE à eau chaude, eau froide et vapeur.
SOUTIREUSE — MACHINE à laver les bouteilles.
CHAMPAGNISATION des Vins par appareil breveté.

Etablissements P. LANDOUZY, 27, rue Wazemmes, à LILLE (Nord).
Directeur : **J.-B. CORNAVIN,** Ingénieur E. N. A. M. (On demande des représentants).

DESTRUCTION DU ROT-BRUN, MILDIOU, OIDIUM

TRENTE ANNÉES DE SUCCÈS

Th. SKAWINSKI

38, Cours du Chapeau-Rouge, 38

BORDEAUX

Soufre cuprique xxx SKAWINSKI.

« L'Étoile », Poudre Médocaine pour Bouillie.

Registre du Commerce Bordeaux N° 217-A

Henri MARTIN et Fils

Georges MARTIN Fils

Successeur
Directeur: **E. CAMBON**
AUBIGNAN (Vaucluse)
Télég. MARTIN-AUBIGNAN Téléph. 1 LIEBER'S code Used

VIGNES AMÉRICAINES SÉLECTIONNÉES

DOMAINES de SAINT-SAUVEUR et de LA FLORANE
(150 Hect. de Vignes-Mères et de Pépinières)

Bois bruts. Bout. de toutes sortes. Plants racinés. Plants greffés.

ATELIERS AGRICOLES DU LAURAGUAIS

MONESTIER & CAMBIÈS CONSTRUCTEURS

12, avenue Riquet, **CASTELNAUDARY** (Aude)

R. C. Castelnaudary, nº 1595. Téléphone : 70

NOUVEAU MODELE

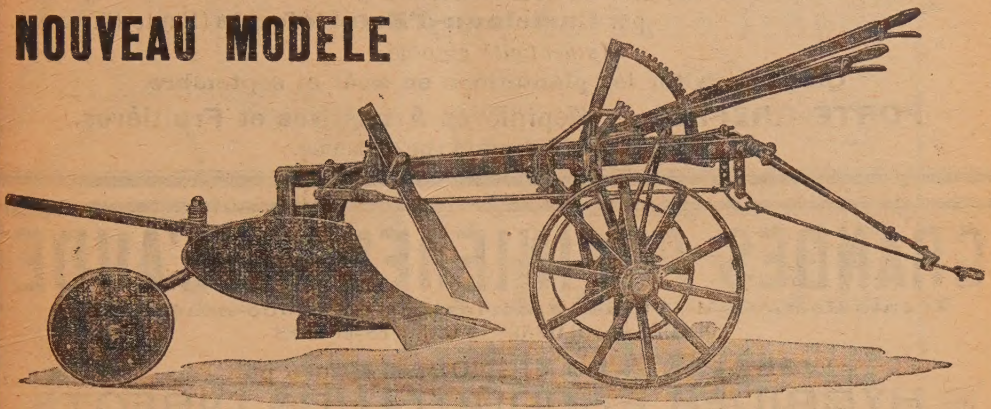

CHARRUE DÉFONCEUSE "MC1" à pointe mobile spéciale pour tracteur 10/20 C.V.: **FORDSON, TITAN, CASE,** etc., etc.

Toujours disponible : **Tracteurs, charrues 2 et 3 socs, treuils,** etc.

RECONSTITUTION

DES

VIGNOBLES

:: Vignes Américaines ::

AUTHENTICITÉ ET SÉLECTION GARANTIES

Paul GROS & Cie

ROYAN
(Charente-Inférieure)

ALGER
(13, avenue Pasteur)

Hybrides Producteurs Directs

BOUTURES et RACINÉS

200 Hectares en production — des meilleurs cépages cultivés et sélectionnés au Domaine de BAGNOLS-DE-GRENADE

par **Castelnau-d'Estrétefonds** (Haute-Garonne).

Authenticité absolue.

On peut visiter les plantations en août et septembre

PORTE-GREFFES. — Pépinières Arbustives et Fruitières.

Notice et Prix-Courant sur demande.

GRANDES PÉPINIÈRES DE L'AUDE

Trente Hectares de Vignes Américaines — Franco-Américaines

BOUTURES — RACINÉS et GREFFÉS-SOUDÉS

L'AVENIR DU VIGNOBLE assuré par

les **HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS**

40 Hectares Producteurs-Directs variés

Champ d'Expériences des Meilleurs Numéros connus à ce jour à PARADIS-CARCASSONNE

Charles AUTHIER

ILE-CARCASSONNE R. C. Carcassonne N° 2422.

Télégrammes : AUTHIER ILE CARCASSONNE *Téléphone* **4-48**

Propriétaires-Viticulteurs !

Adressez-vous directement à la Production

des plus grandes PÉPINIÈRES du Sud-Est

(200 HECTARES)

Paul FENOUIL, Propriétaire

CARPENTRAS (Vaucluse)

Vous offre : Greffés-Soudés, Racinés, Boutures pour pepinières et greffables, Producteurs directs en toutes variétés et pour toutes régions.

Marchandise de 1er choix — Authenticité garantie.

Paiement après réception. ***PRIX MODÉRÉS.***

Téléphone : 87 et 105 Reg. Com. Carpentras N 1881.

Vous avez en cave

une fortune fragile

Car elle est à la merci de nombreux dangers : piqûre, casse, tourne, dont le moindre suffit à déprécier vos vins. Pour prévenir toute perte, employez donc le

PEROXYL

conservateur licite.

Une pastille par hecto suffit à éviter toute altération.

Demandez notice à

LA LITTORALE
BÉZIERS

R. C. 437 B

Dam

Pour les Vendanges prochaines

employez

L'ANHYDRIDE SULFUREUX PICTET

et la **SOLUTION NORMALE PICTET**

à 8 °/₀ d'Anhydride sulfureux pur

pour Assainissement des Vendanges — Régularisation des Fermentations — Mutage et Stérilisation des Moûts — Préservation, Conservation, Amélioration des Vins.

SULFIDOSEURS PICTET

Désinfection — Dératisation — Destruction des Campagnols.

Tous renseignements franco sur demande

Machines frigorifiques et pour la Fabrication de la Glace

COMPAGNIE INDUSTRIELLE des

PROCÉDÉS RAOUL PICTET

28, rue de Grammont, PARIS

USINE de Fabrication d'Anhydride sulfureux, fondée à Margencel en 1875, transférée en 1924 à Bordeaux-Bastide, impasse Cabiro, quai de Brazza.

(Inscrit au Registre du Commerce, PARIS N° 10848).

DÉPOTS : BORDEAUX, ALGER, ORAN et BONE, TUNIS.

MOTEUR-POMPE F. THOMAS

pour décuvage, soutirage, arrosage, élévation d'eau, etc.

Constructeur Bté S. G. D. G., NIMES et VERGÈZE

PULVÉRISATEURS A PRESSION

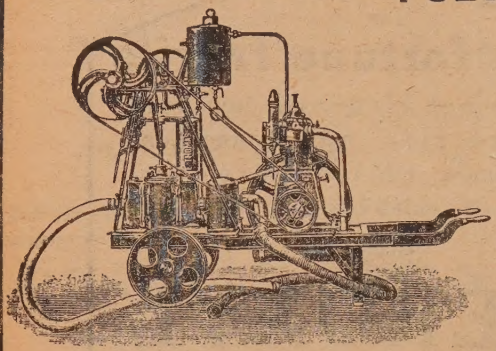

SYSTÈME F. THOMAS à traction, à bât et à dos d'homme
Solidité
Economie
Les plus hautes récompenses

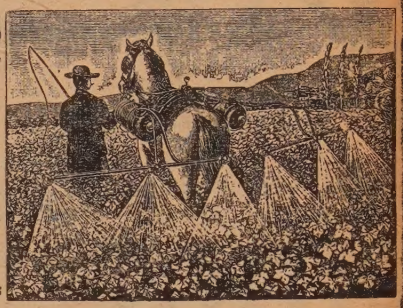

Notices et Catalogues adressés sur demande

Registre du Commerce Nimes, N°3692.

L'Engrais le plus puissant c'est le

GUANO DE POISSON FRANÇAIS

MARQUE DÉPOSÉE

Téléphone 1.31

Maison L.-A. ANGIBAUD, fondée en 1877

E. JODET-ANGIBAUD

Successeur

Seul Fabriquant

LA ROCHELLE

Reg. du Comm. N° 837. La Rochelle.

14 USINES
17 CHANTIERS d'APPROVISIONNEMENT

Dosages garantis sur facture. — Résultats supérieurs et continus depuis 1877 à la fumure des vignes et toutes cultures.

Usines principales à LA ROCHELLE, *munies d'appareils électriques modernes à* ***BESSELUE et MOULIN ROMPU***

et reliées entre elles et aux Chemins de fer de l'État par embranchements spéciaux.

La Maison E. JODET-ANGIBAUD est la SEULE en France qui prépare les Engrais de poissons par le traitement des déchets de poissons, et à l'aide de procédés brevetés, dont elle a la propriété exclusive ; un arrêt de la Cour d'Appel de Poitiers en date du 22 juillet 1914, l'autorise à produire cette affirmation. Ces procédés assurent la parfaite assimilation par les plantes des éléments utiles de l'engrais.

Ils sont en opposition avec les habitudes du simple mélange fait souvent même à sec, de produits chimiques avec des matières inertes ; et aussi avec le simple emploi des poudres de poissons dans la pratique des mêmes mélanges ; car ces mélanges ne permettent pas aux plantes une assimilation prompte et facile.

45 années de succès ininterrompus par l'emploi de notre « GUANO DE POISSON FRANÇAIS » affirmés par des sommités viticoles et par notre clientèle, dont le cadre s'élargit chaque année à la faveur des résultats obtenus, sont la meilleure des références qu'on puisse fournir.

Se méfier des innombrables mixtures nouvelles, vendues sous la fausse étiquette de « Guano de poisson » « Engrais de poisson », etc..., et, pour éviter d'être trompé, exiger des prétendus fabricants de guano de poisson ou de leurs rabatteurs, vivant en marge de la réputation de notre Maison, la justification de l'existence de leurs usines par la production de l'autorisation administrative « ad hoc », en dehors de laquelle elle ne peuvent exister ; tous les établissements de ce genre étant classés dans la catégorie des établissements insalubres de 1re classe. — Pour éviter toute confusion, possible, ***s'adresser à***

S'adresser à la Société des Agriculteurs, à BEZIERS
60, Allées Paul-Riquet.
pour les arrondissements de Montpellier. Arles et le département du Gard : à MONTPELLIER.

agent général pour l'Aude, l'Hérault et la Haute-Garonne
MM. DESSALLES et BOUQUET, 20, place de la Préfecture,
Téléphone 4-81

Renseignements, Prix, Références, etc. adressés sur demande

VENTE AUX AGRICULTEURS — BROCHURES FRANCO

VIGNES AMERICAINES

PLANTS GREFFÉS et PLANTS RACINÉS

Maison GENDRE, A QUISSAC (Gard)

CUVES A VIN, ALCOOL

avec ou sans revêtement en verre

BORSARI & C° PARIS, 14, Boulevard Magenta
Ingénieurs-Constructeurs BÉZIERS, 75, Boulevard de Strasbourg

Adresses télégraphiques : **Borsari - Paris** **Borsari - Béziers**
Téléphone : **Paris Nord - 16,75** **Béziers 1327**

Projets, devis, visites gratuits R. du C. Béziers, N°s 7010-7011.

R. C. Carpentras N° 1916-357.

VIGNES AMÉRICAINES
EMILE FENOUIL
CARPENTRAS (Vaucluse)

METHODE "JEAN" — Ni motte, ni herbe, ni croûte.
Instruments pratiques pour l'appliquer.

N° 1. — Cultivateur 5 dents, largeur de travail de 0 m. 75 à 1 m. 20. **Prix : 170 fr.**

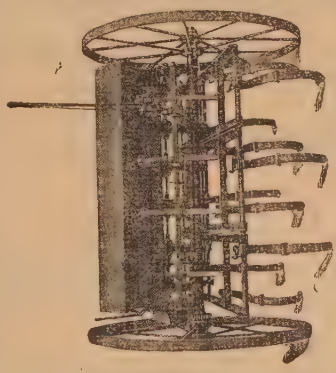

N° 2. — Cultivateur 7 dents à siège, largeur de roue à roue 0 m. 75, largeur de travail de 0 m. 75 à 1 m. 50. **Prix : 420 fr.**

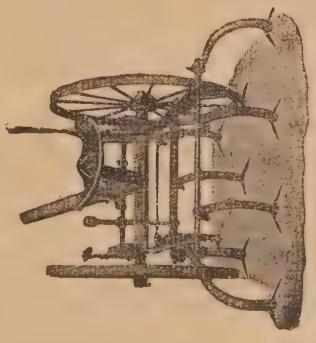

N° 3. — Cultivateur 9 dents à siège, largeur de roue à roue 1 m., largeur de travail extensible de 1 m. à 1 m. 75. Peut porter Distributeur d'engrais ou Semoir à céréales. **Prix : 455 fr.**

N° 4. — Se fait en 8, 10, 12, 13, 16 et 18 dents avec roues de 1 m 20 pour céréales et de 1 m. pour la vigne. Sa largeur de travail peut atteindre 2 m. 50 avec 18 dents. Peut porter Distributeur d'engrais ou Semoir à céréales.

S'adresser à JEAN, constructeur, 18, route de Toulouse, à Carcassonne ou à BARTHELEMY, constructeur, à Latour-sur-Orb (Hérault).

Boutures-Pépinières

41-B, 420 A, 3309, 93-5
et RUPESTRIS DU LOT
DISPONIBLES

au Domaine de Bagnols
par Castelnau-d'Estretefonds (Haute-Garonne)

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS
J.-B. TORRILHON
AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS
CLERMONT-FERRAND, CHAMALIÈRES et ROYAT (Puy-de-Dôme)

Spécialité de **Tuyaux** de toutes dimensions, pour pompes à incendie, arrosage, transvasement des vins, bières, vinaigre acides, etc., vapeur haute pression, battage de pieux, accouplement de trains, etc.
Caoutchouc pour joints en feuilles de toutes dimensions, avec ou sans insertion ; tabliers de machines, garnitures presses, rondelles pour régulateurs, niveau d'eau, presse-étoupes ; rondelles-cannettes, etc., etc.
Courroies pour transmissions et pour élévateurs ; tampons pour norias ; balais-racloirs ; tapis caoutchouc.
Vêtements imperméables pour civils et militaires, valets de pieds et cochers ; blouses Torrilhon pour chauffeurs ; articles pour mégissiers, brasseurs, blanchisseurs et mineurs, etc.
Pneumatiques Torrilhon pour cycles, motocycles,
Bandes pleines et Bandes américaines E. et S. pour camions automobiles.
Chaussures caoutchouc pour l'hiver et pour les sports, bains de mer, etc. — Talons tournants.

MAISONS DE VENTE Reg. Com. Clermont-Ferrand, N° 2106.
A PARIS, BORDEAUX, LILLE, NANTES, LYON, MARSEILLE, TOULOUSE, NANCY

Comptoir Agricole Cristofini & Vernet, fondé en 1875

VERNET et NOUGARET Succrs BÉZIERS Téléph. 2.11

Les meilleurs produits
Les meilleurs prix

Spécialités
- Engrais V. N. — Matières premières.
- Guano de Poisson. — Bécot, etc. . . . .
- Mérithal. — Contre le Court-Noué.
- Pyralor, — Contre pyrale, cochylis, eudémis.

"Sulphoferment"

Le meilleur produit pour la vinification
Plus de 6.000.000 d'Hectos traités pendant les vendanges de 1923.

Le **SULPHOFERMENT** est garanti conforme au Décret d'Août 1921.

R. C. Béziers. B. 19.

MATÉRIEL DE DISTILLERIE ET DE FLEGMERIE VITICOLE

(Système Paul)

APPAREILS MOBILES POUR DÉSULFITATION
ET PASTEURISATION DES MOUTS

(Système Paul)

WAUQUIER & Cie Sté Anonyme — **Constructeurs**

LILLE, 67-69, rue de Wazemmes — **PARIS**, 26, avenue Trudaine (IXe)

Pompes en tous genres — **Irrigations — Élévations d'eau**

Catalogue gratuit sur demande. R. C. Lille, n° 26270

Société Industrielle des Produits Melassés

9, rue de l'Arsenal, à MARSEILLE

CAROUBO

CAROUBES DE CHYPRE CONCASSÉES et DÉNOYAUTÉES

garanties sur facture contenir environ 50 o/o
de Sucre pur

PRIX et ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE.

Registre du Commerce de Marseille, N° 19.741.

VIGNES AMÉRICAINES

Grandes plantations de pieds-mères permettant de satisfaire toutes demandes de
Boutures greffables et Pépinières

Pépinières non arrosées, situées en terrains calcaires et secs produisant des
Racinés greffables et de tout premier choix

Greffés soudés — Authenticité garantie

L. ROQUE d'ORBCASTEL & SOUCHON, propres à BELLOC

par ALZONNE (Aude) Reg. du Com., N° 4987.

UN CÉPAGE SENSATIONNEL
" Le Tank "

Producteur direct incomparable avec une souche robuste au port érigé, qui se développe de façon extraordinaire, donnant en abondance des raisins aussi beaux que ceux de l'Aramon.

Sa résistance aux maladies est complète et son vin a la finesse et le bouquet de celui de nos meilleures variétés françaises.

Demander renseignements à **M. MANUEL, à MONTSEVEROUX (Isère)**, qui offre également bois de greffages, plants greffés et racinés de toutes variétés.

Avant tout achat de plants de vignes, **demander magnifique** Catalogue orné de gravures

Pommes de Terre de Semence

d'origine Bretonne

20 variétés à grands rendements

Beauvais, Early, Géante blanche, etc.

Expéditions par wagons et à partir de 50 kgs

Ecrire : UNION AGRICOLE BRETONNE

31, rue du Port

à SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)

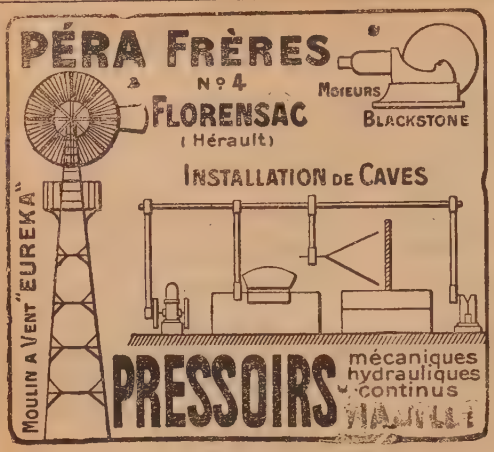

Catalogue général

Franco sur demande

MOTO-FOULOIR Compresseur
électrique
sur roues, a 2 hélices

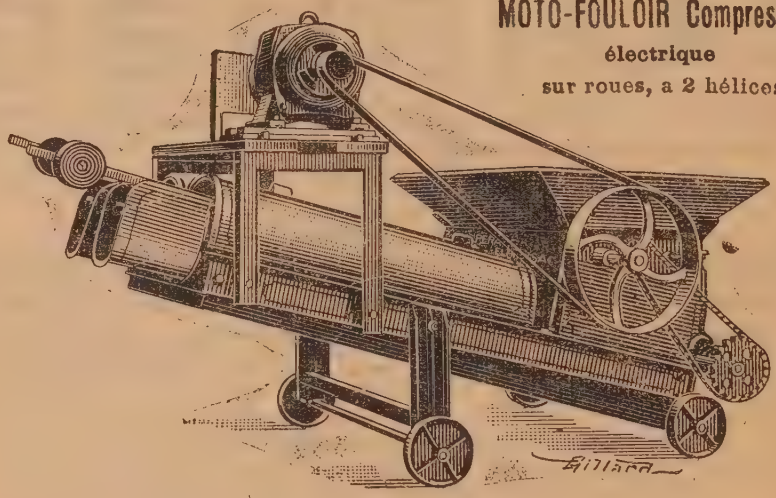

MOTO-FOULOIR Compresseur
à essence, sur roues, à 1 hélice

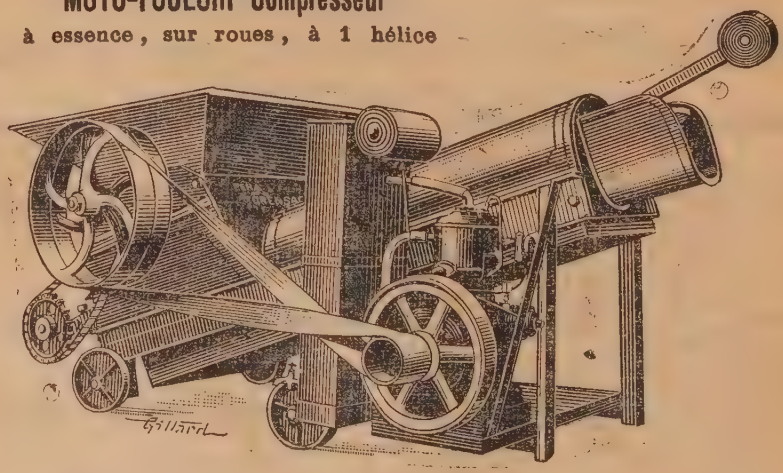

R. C. Agde 1027-1028.

41e Année. — N° 43. 26 Octobre 1924

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

L. Degrully..... Chronique. — L'Ecoulement des vins pendant la campagne 1923-1924 ; — La question des « piquettes » devant la Confédération des vignerons du Sud-Est ; — A propos des vins italiens ; — Résultats approximatifs des récoltes de céréales en 1924.

H. Armet..... Observations sur le pressurage.

René Libes..... Emploi du paradichlorobenzène contre les insectes.

Vilcoq..... Le chlorure d'ammonium à l'Ecole du Chesney.

L. Soursac..... L'Iceria Purchasi en Roussillon.

N°..... La situation mondiale des céréales.

Informations et communications des sociétés agricoles. — Foire-exposition des vins de Brignoles.

Bulletin commercial. — Observations météorologiques.

CHRONIQUE

L'écoulement des vins pendant la campagne 1923-1924

La campagne vinicole, qui a pris fin le 30 septembre, est caractérisée par un nouvel accroissement de la consommation taxée, qui dépasse de beaucoup celle des périodes calamiteuses, de 1900 à 1902 et de 1907, où la consommation avait été cependant stimulée par des prix extrêmement bas.

Il n'est pas inutile d'en rappeler les chiffres, ne fût-ce que pour montrer que les Ligues abstinentes n'ont pas encore pu détourner nos concitoyens de leur boisson nationale... et favorite.

Consommation taxée	1890-1900.....	35.963.000	hectolitres
	1900-1901.....	43.438.280	—
	1901-1902.....	43.900.045	—
	1902-1903.....	42.048.451	—
	1910-1911.....	33.593.498	—
	1911-1912.....	40.611.012	—
	1913-1914.....	36.317.311	—
	1918-1919.....	40.264.378	—
	1919-1920.....	39.250.421	—
	1920-1921.....	43.371.474	
	1921-1922.....	43.920.877	—
	1922-1923.....	47.677.338	—
	1923-1924.....	**48.842.026**	—

Les chiffres des quatre dernières années comprennent la consommation taxée de l'Alsace-Lorraine, savoir :

1.021.246	hectolitres	en 1920-1921
1.021.681	—	— 1921-1922
1.092.262	—	— 1922-1923
1.043.049	—	— 1923-1924

On voit que pour l'Alsace-Lorraine, pays producteur de houblon, où la bière fait grande concurrence au vin, les différences d'une année à l'autre sont restées très faibles. Cette région, d'ailleurs, consomme beaucoup plus de vin qu'elle n'en produit : les sorties de la propriété ne se sont élevées, en effet, qu'à 511.546 hectolitres en 1922-23 et à 186.972 hectolitres en 1923-24.

Comme on le verra dans le tableau de septembre, inséré ci-après, les sorties de la propriété, en vins *vieux*, se sont élevées à 2 millions 503.750 hectolitres, Alsace-Lorraine comprise. Mais, pour bien apprécier la situation, il faut ajouter à ce chiffre celui des vins *nouveaux* retirés dans ce même mois, et qui atteint 1.509.171 hectolitres, ce qui porte le total des sorties à 4.012.921 hectolitres.

Pour l'année écoulée, les sorties ont atteint le chiffre de 44.085.922 hectolitres pour la France continentale, non compris les 1.509.171 hectolitres de vins nouveaux.

Pour l'Algérie, les sorties de la propriété se chiffrent à 9.046,936 hectolitres, contre 7.046.014 en 1922-23. Notons que 715.427 hectolitres de vins *nouveaux*, non compris dans le total ci-dessus, sont sortis en septembre.

Le stock commercial n'a pas subi de modification importante au cours du dernier mois.

Stock commercial	—	—	à fin janvier 1914.....	12.027.127	hectolitr.
—	—	—	janvier 1919.....	6.150.533	—
—	—	—	janvier 1921.....	10.158.089	—
—	—	—	août 1921.....	8.228.580	—
—	—	—	mars 1922.....	11.345.732	—
—	—	—	août 1922.....	8.957.425	—
—	—	—	octobre 1922.....	9.576.094	—
—	—	—	octobre 1923.....	10.159.760	—
—	—	—	avril 1924.....	11.844.042	—
—	—	—	**août 1924.....**	**10.600.805**	—
—	—	—	**septem. 1924.....**	**10.731.519**	—

Non compris l'Alsace-Lorraine, où le stock commercial est de 278.540 hectolitres à fin septembre, contre 295.446 à fin août.

Stock en Algérie : 855.730 hectolitres contre 528.702 à fin août.

*
* *

Nous avons constaté, tout à l'heure, que le chiffre de la consommation taxée, au cours de la campagne 1923-1924 avait battu tous les records antérieurs ; et il est à peu près certain que la consommation en franchise a suivi une marche parallèle. Il semblait donc que « tout fût pour le mieux », et que l'on pût escompter une grande activité aux achats pour les débuts de la campagne nouvelle.

C'est le contraire qui s'est produit. L'arrêt partiel des expéditions — résultat des tempêtes qui ont endommagé les voies ferrées — a été la première cause apparente du ralentissement des affaires.

Les difficultés d'écoulement rapide ont été d'autant plus vivement ressenties que, sur quelques points du vignoble méridional, dans le Gard en particulier, où la récolte a été abondante, des vins *non-logés* ont pesé sur les premiers cours.

Il en a été de même dans certaines régions du Centre, où les premiers marchés ont également porté sur des trop-pleins.

« Bien que la récolte ne soit pas exceptionnellement abondante, — lisons-nous dans l'*Agriculture du Centre* —, un certain nombre de viticulteurs se sont laissés surprendre, cette année encore.

Faute de logement — futailles ou cuves — ils se trouvent dans l'obligation de vendre à n'importe quel prix...

Malgré les frais engagés qui sont considérables, malgré les charges croissantes qui pèsent sur la viticulture, des vignerons vendent actuellement fort au-dessous du prix de revient.....

Evidemment, le véritable remède consisterait à créer des celliers coopératifs avec cuves verrées. ou mieux encore des vineries coopératives.

Mais il faudra, sans doute, encore quelques années pour amener certains viticulteurs à cette compréhension exacte de leurs véritables intérêts ».

Signalons encore l'incertitude qui règne sur le plus ou moins d'abondance de la récolte des régions du Centre, de l'Est et de l'Ouest, où des pluies tardives et persistantes, si elles ont pu influer défavorablement sur la qualité, ont accru largement les quantités envisagées au cours de l'été.

On doit donc s'attendre à voir les cotes officielles et officieuses subir des variations en sens divers pendant quelques semaines encore. Sans doute se stabiliseront-elles dès que l'on sera mieux fixé sur le total de la récolte.

On sait déjà que les *très beaux vins — riches en degrés et en couleur —* sont recherchés et obtiennent des prix élevés, dépassant parfois 100 francs l'hectolitre ; il en faudra beaucoup pour remonter les produits légers du Centre et de l'Ouest.

Les vins « moyens » sont moins recherchés, mais leur tour viendra, et probablement assez vite.

La question des « Piquettes » devant la Confédération des Vignerons du Sud-Ouest

Dans sa réunion du 9 septembre dernier, le Conseil d'administration de la C. V. S. O. a pris la délibération suivante :

« Après étude de la question et échange d'avis sur le projet de loi tendant à interdire la fabrication des piquettes et des vins de deuxième cuvée, le Conseil décide d'adresser aux autorités intéressées la protestation suivante :

« La Confédération des Vignerons du Sud-Ouest :

« Considérant que la liberté de consommation familiale des piquettes est indispensable dans la région du Sud-Ouest ;

« Considérant que la fabrication des piquettes a été limitée ;

« Proteste énergiquement contre le projet de loi tendant à interdire cette fabrication ;

« Demande le maintien du statu quo ;

« Signale aux pouvoirs publics la nécessité de veiller rigoureusement à ce que le maximum fixé par l'article 6 de la loi du 21 juin 1907 ne soit pas dépassé. »

A propos des vins italiens

M. A. Marescalchi, député au Parlement italien et directeur de l'*Italia vinicola*, nous écrit :

« Je viens de lire dans votre journal, n° 40, page 323, dans la première résolution de l'Assemblée de Béziers, qu'en Italie le coupage des vins avec des *vinelli* est autorisé pour l'exportation.

Je m'empresse de vous dire que la loi du 12 avril 1917 contre les fraudes dans la préparation et le commerce des vins, *interdit* et *punit le coupage des vins avec les vinelli*, tant pour l'intérieur que pour l'exportation. *Pour l'exportation, la punition est double.* »

*
* *

Restons en Italie pour enregistrer une victoire des viticulteurs italiens :

Décret du 14 septembre 1924. — Art. 1. — **L'impôt sur les vins** institué par le décret royal du 2 septembre 1919, modifié en 1920.... **est aboli**, avec effet à la date de la publication du présent décret à la *Gazette Officielle du Royaume*....

Signé : Vittorio Emmanuele, — Mussolini, De Stefani.

Voilà donc les viticulteurs italiens débarrassés de l'impôt général de consommation sur le vin.

A quand notre tour ?

Résultats approximatifs des récoltes de céréales en 1924

Le Ministère de l'Agriculture a donné, dans l'*Officiel* du 15 octobre, les résultats approximatifs des récoltes de céréales, d'après les rapports des Directeurs départementaux des services agricoles.

Blé

Années	Surfaces ensemencées — hectares	Production — hectares	Rendement à l'hectare — hectares
1913.....	6.542.230	86.919.050	13 28
1920.....	5.093.570	64.482.180	12 65
1921.....	5.382.270	88.034.290	16 35
1922.....	5.289.970	66.220.100	12 52
1923.....	5.533.080	74.998.400	13 55
1924.....	**5.427.730**	**76.839.890**	**14 15**

(D'après l'enquête faite par le *Bulletin des Halles*, la récolte atteindrait 80 millions de quintaux).

Pour le *Méteil*, cultivé sur 103.350 hectares, la récolte est évaluée à 1.302.160 quintaux, avec un rendement moyen de 12 quintaux 60 à l'hectare.

Pour le *Seigle* : surface ensemencée : 869.730 hectares ; production : 10.128.600 quintaux ; rendement moyen, 11 quintaux 64.

Même si notre récolte de blé atteint 80 millions de quintaux, il nous faudra en importer de 10 à 12 millions pour parer aux besoins de la consommation.

La récolte mondiale est elle-même déficitaire, les prix ont subi une hausse considérable sur les marchés américains qui sont actuellement nos fournisseurs, et que nous devons payer en dollars !

Tout bien compté, les blés français restent beaucoup moins chers que les blés américains ; la différence est telle que le droit de douane « ne joue pas. »

En serait-il autrement qu'il faudrait se garder de suivre les conseils néfastes de quelques journaux parisiens.

Ce n'est pas en brimant les agriculteurs que l'on ferait pousser davantage de blé en France !

L. Degrully.

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants, et quantités imposées au droit de circulation et stocks existant chez les marchands en gros

Campagne 1923-1924 (Mois de Septembre)

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois de Septembre	Total depuis le début de la campagne	Mois de Septembre	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
1	Ain	13.448	187.275	34.632	360.566	38.612
2	Aisne	93	8.341	49.387	545.595	67.414
3	Allier	9.417	197.441	50.451	572.072	48.734
4	Alpes (Basses-)	499	5.828	5.957	57.242	6 994
5	Alpes (Hautes-)	814	10.047	7.948	91.054	8.742
6	Alpes-Maritimes	1 016	19.400	39.273	588.532	38 251
7	Ardèche	14.136	267.136	19 924	257.307	26.551
8	Ardennes	»	»	18.864	222.818	37.446
9	Ariège	1.052	17.401	12.672	130.839	9.113
10	Aube	859	32.933	36.030	427.316	65.312
11	Aude	364.608	6.163.317	35.288	491.503	162.222
12	Aveyron	5.420	80.903	33.177	372.182	19.509
13	Bouches-du-Rhône	45.141	847.847	95 470	1.151.899	122.529
14	Calvados	»	»	15.659	130.505	44.671
15	Cantal	7	749	24.455	266.535	17.834
16	Charente	7.302	622.178	33.249	335.435	34.457
17	Charente-Inférieure	38.755	1 457.794	44.954	428.9 6	69.713
18	Cher	4.787	82.733	32.344	358.870	38.488
19	Corrèze	492	13.894	23.991	244.151	24.657
21	Côte-d'Or	14.564	200.998	53.094	606.439	388.810
22	Côtes-du-Nord	»	»	10.708	104.114	31.405
23	Creuse	»	»	32.252	342.346	28.877
24	Dordogne	43.634	635.735	35.413	387.509	41.942
25	Doubs	28	662	44.522	507.434	55.673
26	Drôme	5.375	96.609	17.062	193.931	26.325
27	Eure	»	13	11.086	127.496	21.694
28	Eure-et-Loir	32	41.280	25.357	259.440	42 780
29	Finistère	»	»	49.514	493.441	91 690
30	Gard	124.690	3.353.453	42.901	580.320	148.195
31	Garonne (Haute-)	23.382	370.499	47.258	517.040	49.772
32	Gers	54.554	994.947	13 098	144.881	50.598
33	Gironde	284 753	4.499.597	144 815	1.921.267	1.482.720
34	Hérault	608.429	10.807.955	62 428	864.044	641 735
35	Ille-et-Vilaine	«	«	13.829	137.697	45 615
36	Indre	5 159	140.889	25.377	258.448	20.666
37	Indre-et-Loire	61 986	1.409.727	42 547	549.947	73.401
38	Isère	17 9 9	248 232	65.005	674.197	65 787
39	Jura	6.306	78.00.	31 321	343.199	47 933
40	Landes	10 684	143 695	27.172	296.074	18.186
41	Loir-et-Cher	51.30.	739.382	26.148	372.427	52 009
42	Loire	10 636	152.354	113.828	1.331.902	131 055
43	Loire (Haute-)	30.	955	43 31	495.281	43 553
44	Loire-Inférieure	38.519	590.869	79.560	875.882	104.371
45	Loiret	9 551	105.094	45.827	496.514	72 011
46	Lot	9 356	156.824	12.693	165.416	5.691
47	Lot-et-Garonne	32.068	563.031	24.809	278.192	25 740
48	Lozère	359	6.330	7.647	86.938	8.719
49	Maine-et-Loire	35 441	614.021	50.764	693.081	173.030
50	Manche	»	»	3.993	48.685	90.339
51	Marne	426	98.983	103.765	1.214.408	1.069.039
52	Marne (Haute-)	7.	1.622	31.783	342.637	42 768
53	Mayenne	62	1.288	3.676	40.997	14.062
54	Meurthe-et-Moselle	155	6.113	36.352	942.375	104 250
55	Meuse	2	139	39.208	450.041	50.524
56	Morbihan	40	693	43 841	419.740	32 018
58	Nièvre	4 281	55.627	38 344	419.204	51.994

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois de Septembre	Total depuis le début de la campagne	Mois de Septembre	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
59	Nord	»	»	76.357	921.814	234.926
60	Oise	»		36.733	401.745	61.734
61	Orne	»	»	3.947	45.628	13.328
62	Pas-de-Calais	»	»	39.601	399.433	93.425
63	Puy-de-Dôme	13.134	135.132	65.826	696.248	68.078
64	Pyrénées (Basses-)	7.764	93 383	45.760	493.423	58.417
65	Pyrénées (Hautes-)	921	14 012	19.508	198.219	17.457
66	Pyrénées-Orientales	121.522	2.697.670	35.934	517.049	119.580
69	Rhône	35.714	458.294	158.305	1.836.494	329.082
70	Saône (Haute-)	34	2.190	52.748	569.374	67.065
71	Saône-et-Loire	42.963	537.908	68.491	785.283	163.415
72	Sarthe	3.271	39.159	9.042	117.342	24 235
73	Savoie	8.969	175.049	23 544	278.098	29.434
74	Savoie (Haute-)	1.094	56.895	23.004	250.449	33.492
75	Direction de la Seine	»	11	505.965	6.146.425	1.307.405
	Direction des droits d'entrée	»	»	266.061	3.208.179	895.374
76	Seine-Inférieure	»	»	68.300	719.126	204.159
77	Seine-et-Marne	31	428	57.427	553.112	87.501
78	Seine-et-Oise	29	892	143.357	1.243.725	193.891
79	Sèvre (Deux-)	8.442	99.602	30.323	308.114	36.671
80	Somme	»	»	28.129	307.066	44.623
81	Tarn	50.859	669.369	27.911	358.307	41.611
82	Tarn-et-Garonne	14.700	280.833	9.301	113.447	10.256
83	Var	146.485	1.594.726	44.207	501.530	46.072
84	Vaucluse	29.142	415.060	15.268	156.776	55.490
85	Vendée	17.2?5	247.325	25.009	270.491	48 929
86	Vienne	30.250	447.077	27.918	272.663	22.348
87	Vienne (Haute-)	9	435	49.099	521 560	56 884
88	Vosges	»	18	57.611	629.311	96.215
89	Yonne	12.255	141.286	24 959	297.367	44.440
	Total pour la France.	2.499.373	43.898.950	4.090.368	47.798.977	10.731.519
	Moselle	217	15.024	27.879	314.298	75.200
	Bas-Rhin	1.261	78.701	23.771	290.855	113.552
	Haut-Rhin	2.899	93.247	34.139	437.896	89.818
	Totaux pour l'Alsace et Lorraine	4.377	186.972	85.789	1.043.049	278.570
	Algérie					
	Alger	198.647	4.122.088	»	»	277.394
	Constantine	90.327	1 307.157	»	»	67.629
	Oran	53.844	3.617.691	»	»	510.707
	Total pour l'Algérie	342.818	9.046.936	»	»	855.730

OBSERVATIONS SUR LE PRESSURAGE

Il est d'usage chez de nombreux viticulteurs de repasser plusieurs fois de suite les marcs de raisins sur les pressoirs, après les avoir remaniés. Cette pratique n'est possible qu'avec les pressoirs à claies circulaires mobiles ; les marcs pressurés sont déchargés, puis éparpillés à la fourche et replacés dans les claies. On fait ainsi deux serrages successifs ; certains même en font trois et même quatre en éparpillant le marc à chaque fois.

Les vins obtenus aux 3me et 4me serrages doivent être en général considérés comme des vins de surpressurage, dont la vente est interdite par le Décret du 19 Août 1921 (articles 1 et 2). Toujours est-il que ces vins sont de qualité inférieure et il semble que leur valeur marchande ne doit pas dépasser leur prix de revient, de sorte qu'il n'y aurait pas de bénéfice à les produire, particulièrement lorsque les marcs pressurés sont livrés à une Distillerie Coopérative, qui les paie en raison du vin qu'ils contiennent.

Les données précises sur cette question faisant défaut, j'ai procédé à des expériences de pressurage en 1er, 2me, 3me et 4me serrages à l'aide d'un pressoir hydraulique de petit modèle, pouvant contenir environ 500 kg de marc égoutté sortant de la cuve après fermentation. Ce pressoir était réglé pour une pression maxima de 160 kg. par cm^2. Le marc provenait de raisins de Carignan, seuls ou mélangés avec une petite quantité (1/4) d'Aramon ou de Terret-Bourret. Ces raisins n'avaient pas été passés au fouloir ; ils avaient été simplement tassés dans des comportes et versés dans les cuves.

La durée du 1er serrage était de 60 minutes ; celle du 2me de 45 minutes ; celles du 3me et du 4me de 35 minutes. Ces temps ont été reconnus pratiquement suffisants pour opérer de façon satisfaisante.

Les résultats obtenus ont été les suivants :

Au premier serrage, il a coulé, en moyenne du pressoir, 55 o/o de vin, c'est-à-dire que 100 kg. de marc décuvé ont donné 55 litres de vin.

Au deuxième serrage, la proportion de vin a été, en moyenne de 7 o/o du poids du marc du début. Autrement dit, 100 kg. de marc décuvé ont produit 7 litres de vin au deuxième serrage, soit pour les deux serrages ou pressions : $55 + 7 = 62$ litres

Le troisième serrage a donné une quantité de vin encore bien moindre, qui a été, en moyenne et en nombre rond, de 3 litres pour 100 kg. de marc décuvé, soit pour les trois serrages, $55 + 7 + 3 = 65$ litres

Enfin, on n'a retiré, au quatrième serrage, que 1 l. 25 de vin (en moyenne et en nombre rond) pour 100 kg. de marc initial, soit pour les quatre pressions successives, $55 + 7 + 3 + 1{,}25 = 66$ l. 25.

On remarquera que les quantités de vin extraites successivement au 2me, 3me et 4me serrages,

c'est-à-dire 7 — 3 — 1.25 sont des nombres égaux ou presque égaux

à 7 — 2.8 — 1.12 qui constituent les trois premiers termes d'une progression géométrique décroissante dont la raison est de 0.4.

Il est à présumer que, si on effectuait d'autres serrages (5me, 6me, etc.), après remaniement du marc à chaque fois, les quantités de vin écoulées seraient représentées par les termes suivants de cette progression, c'est-à-dire

$$\text{par } 1{,}12 \times 0{,}4 = 0^{l}{,}448 \text{ pour le } 5^{me} \text{ serrage}$$
$$0{,}448 \times 0{,}4 = 0^{l}{,}1792 \text{ pour le } 6^{me}, \text{ etc.}$$

Dans cette hypothèse, la totalité du vin qu'il serait possible d'extraire de 100 kg. de marc décuvé, par les serrages successifs à partir du deuxième, serait la somme des termes de la progression géométrique ci-dessus, soit $11^{l}{,}666$, chiffre qui ne serait atteint théoriquement qu'après un nombre infini de serrages, mais dont on serait pratiquement très proche après le 5me serrage.

Ce chiffre de 11,666 ajouté aux 55 litres du premier serrage ferait un total de $66^{l}{,}666$ ou 2/3 d'hecto de vin, qui déduits des 100 kg. de marc primitif laisseraient 33 kg. 333 ou 100/3 kg. de marc pressé résiduel. Ce dernier marc contient encore environ la moitié de son poids de vin, comme on peut s'en

rendre compte à l'aide de l'alambic Dujardin-Salleron, qui est utilisé dans beaucoup de Distilleries Coopératives pour le dosage de l'alcool contenu dans les marcs qu'elles reçoivent. On ne peut extraire ce vin restant ou l'alcool correspondant, tout au moins pour la plus grande partie, que par la diffusion ou par la distillation, comme il est procédé dans les distilleries.

Il est d'ailleurs bien entendu que les chiffres ci-dessus seraient profondément modifiés et que l'on épuiserait beaucoup mieux les marcs, si l'on augmentait la pression de serrage, qui a été maintenu à 160 kg. dans les expériences en cause, chiffre qu'il est d'ailleurs prudent de ne pas dépasser pour ne pas risquer de causer d'avarie grave au pressoir.

Il convient maintenant de rechercher si les frais occasionnés par les serrages successifs à partir du deuxième sont largement compensés par la valeur du vin obtenu dans ces serrages, compte tenu de la perte subie par suite de la diminution du poids de marc porté à la distillerie. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut y avoir intérêt à suivre cette pratique vinicole.

Dans les expériences sus-visées, les dépenses pour les divers serrages ont été les suivantes, en y comprenant la main-d'œuvre de manipulations et surveillance, le fonctionnement, l'entretien et l'amortissement du pressoir avec son moteur électrique.

2me serrage : 3 fr. 30 par 100 kg. de marc résiduel
3me serrage : 2 fr. 80 — — —
4me serrage : 2 fr. 80 — — —

Dans le deuxième serrage, les 100 kg. de marc résiduel ont donné : $\frac{7 \times 100}{38} = 18^{l},5$ de vin. En estimant ce vin à 80 fr. l'hectol., le bénéfice obtenu serait de $18,5 \times 0$ fr. $80 - 3$ fr. $30 = 11$ fr. 50 en nombre rond, par 100 kg. de marc résiduel, sous déduction de la moins-value du marc à la distillerie, comme il sera indiqué ci-après.

Dans le troisième serrage, les 100 kg. de marc résiduel ont donné : $\frac{3 \times 100}{35} = 8^{l},6$ de vin, qui, en l'estimant à 70 fr. l'hl., apporterait un gain de $8,6 \times 0,70 - 2$ fr. $80 = 3$ fr. 20 en nombre rond sous déduction de la moins-value du marc à la distillerie.

Enfin au 4me serrage, ou a obtenu pour 100 kg. de marc résiduel : $\frac{1,25 \times 100}{33,75} = 3^{l},7$ de vin, qui, estimé à raison de 60 fr. l'hl., produirait une perte $2,80 - 3,7 \times 0,60 = 0$ fr. 30 en nombre rond, non compris la moins-value du marc à la distillerie.

On voit que le quatrième serrage doit être rejeté à priori comme étant sans profit.

Il est à examiner quelle sera la moins-value, à la Distillerie, du marc provenant du deuxième et du troisième serrages, pour être fixé sur l'économie de ces opérations.

Deux cas sont à envisager, suivant que la Distillerie Coopérative paye les marcs d'après leur poids en kg., sans distinction de leur richesse alcoolique, ou qu'elle les règle d'après l'alcool qu'ils contiennent.

Premier cas. — *Marcs payés simplement d'après leur poids en kg.*

Dans le deuxième serrage on a une réduction de 7 kg. de marc pour 100 — 55 — 7 = 38 kg. de marc résiduel, soit de $\frac{700}{38}$ = 18 kg. 5 (en nombre rond) pour 100 kg. de marc.

En admettant que le marc soit payé à raison de 28 fr. (1) les 100 kg., la perte résultant de ce fait serait de 18,5 × 0,28 = 5 fr. 20 en chiffre rond par 100 kg.

Comme le bénéfice brut résultant de l'extraction du vin par deuxième pression était de 11 fr. 50, il resterait un gain net de 11,50 — 5,20 = 6 fr. 30 par 100 kg. de marc.

En supposant que 13 kg. de marc correspondent à 1 hl. de vin total (goutte et presses), les 100 kg. de marc proviendront de $\frac{100}{13}$ = 7 hl. 5 de vin total, et le gain net pour chaque hectol. de vin serait de $\frac{6.30}{7,5}$ = 0 fr. 84. Par exemple, par 1000 hl. de récolte, on gagnerait 840 fr., somme représentant environ 1,05 o/o de la valeur de la récolte. C'est un bénéfice relativement minime.

Par le troisième serrage, on a 3 kg. de marc de moins pour 38 — 3 = 35 kg. de marc résiduel, soit $\frac{300}{35}$ = 8 kg. 6 pour 100 kg. de marc. La perte serait de 8,6 × 0,28 = 2 fr. 40 à déduire du bénéfice brut de 3 fr. 20. Il resterait 3,20 — 2,40 = 0 fr. 80 seulement de gain net par 100 kg. de marc et, par 1000 hl. de récolte, on gagnerait 1000 × $\frac{0,80}{0,75}$ soit 94 francs seulement.

Dans ces conditions, le troisième serrage est à abandonner comme trop peu avantageux. D'ailleurs le vin extrait pourrait être considéré comme provenant d'un surpressage, ce qui le rendrait impropre à la consommation.

Second cas. — *Marcs payés d'après leur richesse en alcool*

La moins-value du marc après deuxième serrage correspond à l'extraction de 18 l. 5 de vin par 100 kg. de marc résiduel. Si ce vin titre par exemple 10 degrés, la quantité d'alcool pur (à 100°) contenue dans ce vin sera de 18,5 × $\frac{10}{100}$ = 1 l. 85, dont la valeur payée par la Distillerie à raison de 5 fr. 70 (2) le litre, est de 1,85 × 5,70 = 10 fr. 55.

Le bénéfice net résultant de l'opération du deuxième serrage ne serait plus que de 11 fr. 50 — 10 fr. 55 = 0 fr. 95 par 100 kg. de marc et de 1000 × $\frac{0,95}{7,5}$ = 127 fr. seulement (en nombre rond) par 1000 hl. de récolte, soit 1,6 o/oo environ de la valeur de cette récolte.

On verrait de la même manière que le troisième serrage donnerait une perte au lieu d'un bénéfice. Il convient donc d'y renoncer.

---

(1) Prix payés par la Distillerie Coopérative de Bizanet (Aude) pour des marcs de 1923 titrant 4 l. 90 d'alcool pur par 100 kg. de marc.

(2) *Idem.*

Conclusions. — En résumé, d'après les expériences sus relatées et à condition de livrer les marcs à une Distillerie Coopérative, on ne réalise qu'un bénéfice net peu élevé, en effectuant un deuxième serrage après avoir remanié le marc, bénéfice qui représente 1,05 o/o ou 1,6 o/oo seulement de la valeur de la récolte, suivant que la Distillerie paie les mars d'après leur poids en kg. ou d'après leur richesse alcoolique.

D'autre part, il y a lieu de renoncer au troisième serrage, qui est ou trop peu avantageux ou onéreux.

Le bénéfice serait, il est vrai, un peu plus élevé si on augmentait sensiblement la pression de serrage. Mais, outre le risque de détériorer gravement le pressoir, et l'inconvénient de produire du vin de surpressurage, on ne réaliserait qu'un gain supplémentaire assez faible.

On ne peut, en effet, espérer retirer par ce moyen plus de 20 litres de vin en supplément par 100 kg. de marc résiduel. En estimant ce vin à 60 fr. l'hectol. on gagnerait :

$$20 \times (0{,}60 - 0{,}28) = 6 \text{ fr. } 40 \text{ dans le premier cas}$$

$$\text{et } 20 \times (0{,}60 - 0{,}57) = 0 \text{ fr. } 60 \text{ dans le second}$$

par 100 kg. de marc. Comme le taux de marc résiduel ne serait plus que de 11 kg. par hectol. de vin récolté, le bénéfice net par 1000 hl. de vin serait

de $\frac{6{,}40}{100} \times 11 \times 1000 = 704$ fr. dans le premier cas.

et de $\frac{0{,}60}{100} \times 11 \times 1000 = 66$ fr. dans le second,

c'est-à-dire respectivement 8.75 o/oo ou 0,83 o/oo de la valeur du vin.

On remarquera que le fait de payer les marcs d'après leur titre alcoolique rend pour ainsi dire illusoire le bénéfice escompté sur la production du vin de seconde pression et de ceux de surpressurage, puisque ce bénéfice se chiffre par 1,6 0/00 et 2,43 0/00 seulement de la valeur du vin.

Or, la tendance actuelle des Distilleries Coopératives semble être d'évaluer les marcs d'après leur teneur en alcool. Les opérations à faire dans ce but sont simples, faciles et peu coûteuses.

Une expérience de deux années à la Distillerie Coopérative de Bizanet (Aude) a montré qu'il suffit de deux batteries de quatre alambics Dujardin-Salleron pour doser chaque jour tous les marcs livrés, qui se sont élevés à 1.607.600 kg. en 1923 et 1.150.000 kg. environ en 1924. Dans la journée la plus forte, il a été reçu 82.000 kg., qui ont donné lieu à 82 dosages effectués le jour même. Tout le travail relatif aux dosages et aux écritures correspondantes a pu être confié à deux dames et a nécessité une dépense peu importante.

Il semble que le règlement des marcs d'après leur titre alcoolique soit le système le plus juste et le plus équitable, car il tient compte du degré du vin contenu dans le marc et de l'épuisement plus ou moins grand obtenu dans les pressurages ; il décèle aussi les fraudes, qui peuvent être commises par le lavage des marcs et, à ce titre, il moralise en quelque sorte la pratique des pressurages. Enfin, il rend pour ainsi dire inutile le second serrage du marc (si toutefois le premier est suffisant, comme cela a lieu avec les pressoir modernes et avec un certain nombre de pressoirs anciens) et permet de réaliser ainsi une économie appréciable dans les dépenses de pressurage. Il convient de faire observer qu'il est bon de pas garder trop long-

temps le marc après pressurage et de le porter sans retard à la Distillerie pour éviter des pertes notables de vin par évaporation ou par acétification.

Pour ces diverses raisons, il est à souhaiter que l'évaluation des marcs d'après leur teneur en alcool se généralise dans les Distilleries Coopératives.

Bizanet (Aude), 14 octobre 1924.

H. Armet,
Propriétaire-viticulteur,
Ancien élève E. P.

EMPLOI DU PARADICHLOROBENZÈNE

CONTRE LES INSECTES DU SOL

Le Paradichlorobenzène, produit d'addition de la benzine, et sous-produit de l'industrie chimique, est un insecticide lancé depuis peu par les spécialistes américains, et qui, semble-t-il, peut être intéressant pour détruire quelques parasites souterrains de nos cultures, fruitières surtout.

Le Paradichlorobenzène est une substance blanche, cristalline; le produit impur que je me suis procuré — suffisant pour l'usage agricole — a une odeur d'amande amère. Il est insoluble dans l'eau, s'évapore lentement à 13° et plus vite à plus haute température. Les meilleures conditions pour son emploi sont une terre dont la température est comprise entre 24 et 30°. Le sol doit être suffisamment sec pour être bien aéré. Dans ces conditions les insectes à détruire sont aussi les plus actifs et, de ce fait, plus facilement tués par les vapeurs.

Le Paradichlorobenzène émet des vapeurs plus de cinq fois plus lourdes que l'air et deux fois plus que celles du sulfure de carbone. Cette densité très élevée lui permet de pénétrer plus facilement dans le sol.

Son prix oscille autour de 500 fr. les 100 kilog., prix du gros.

Ce produit est le meilleur connu à ce jour pour détruire les mineurs souterrains du pêcher, le puceron noir du pêcher, le puceron lanigère du pommier. On l'a employé avec succès pour détruire le phylloxéra.

Je me suis intéressé au Paradichlorobenzène pour la destruction du Capnodis tenebrionis, dont la biologie se rapproche sensiblement de celle du mineur du pêcher (Peach root borer), traité avec succès aux Etats-Unis, la larve de cet insecte m'ayant causé 5 o/o de mortalité dans mes cerisiers et pruniers de 3 et 4 ans.

Le Capnodis tenebrionis est un gros buprestide à conformation large et robuste de 25 à 30^{mm} de long, d'un noir mat, à taches blanches sur la tête, téguments d'une très grande dureté. Se trouve, d'après Fairmaire, sur les églantiers et les prunelliers sauvages de la France méridionale, et, en fait, attaque cerisiers, pruniers, et, je crois, abricotiers cultivés.

La larve du Capnodis est nue, blanche, plate et peut atteindre 6 centimètres de long. La tête est large, plus large que le corps, chitineuse, dure et possède deux fortes mandibules. Elle creuse des galeries très larges dans la partie enterrée du cerisier, surtout entre bois et écorce, et quelquefois à travers le tronc. Son évolution dans l'arbre doit durer plusieurs années, car on rencontre sur le même arbre des larves de grosseurs fort différentes.

Les galeries creusées, lorsqu'elles arrivent à se rejoindre autour de

l'arbre, suppriment la montée de la sève, et l'arbre se dessèche brusquement.

L'adulte apparaît en juin, s'accouple en juillet-août et doit pondre à ce moment-là. L'insecte se tient sur les branches, coupant, je crois, les pédoncules des feuilles. Il se laisse tomber en faisant le mort, lorsqu'il se voit près d'être saisi.

Le traitement est d'exécution facile et rapide. On râcle la terre autour du pied de l'arbre pour le dégager, on étale les cristaux pulvérisés autour du pied en un ruban étroit dont le bord interne est à 3 centimètres du pied de l'arbre, ce produit étant toxique, ne pas mettre de racines à nu. On recouvre le tout d'une butte de terre fine, jusqu'au tronc, on la tasse soigneusement pour empêcher la diffusion des vapeurs vers le haut. Sous l'influence de la chaleur, les vapeurs se dégagent, pénètrent dans les fissures de l'écorce et tuent la larve dans sa galerie. Le sous-sol ne doit pas être compact, mais fissuré, donc ne pas traiter après une forte pluie ou irrigation.

Pour la mineuse du pêcher on recommande de traiter du 25 septembre au 15 octobre, la ponte de celle-ci — qui est la larve d'un papillon — s'effectuant du 15 août au 15 septembre. L'époque de ponte du Capnodis étant probablement la même, cette période peut aussi convenir.

Si on ne peut traiter à l'automne, on peut traiter au printemps du 1er au 20 mai, mais le résultat serait moins bon, la larve étant alors moins développée.

Les doses à employer sont :

arbres de 2 à 5 ans.....	21-28 gr.	par pied
de plus de 5 ans.....	31 gr.	—
de moins de 2 ans.....	14 gr.	—

Je ne puis indiquer de résultats précis sur l'effet du Paradichlorobenzène sur mes 3.000 cerisiers. L'épandage se fit le 1er octobre 1923, à la dose réduite de 24 grammes par arbre de 3 à 4 ans. Aucun n'a souffert apparemment; on pourrait donc, je crois, augmenter la dose et la porter à 30 grammes pour détruire surtout les vieilles larves, qui doivent avoir une résistance plus grande, car j'en ai retrouvé en juin dans des arbres tués, malgré le traitement. Je ne puis parler que de mon impression sur l'efficacité du traitement, mais il me semble que la mortalité a été bien inférieure à celle de l'année dernière.

La plantation ayant été vendue en juillet, je ne pourrais poursuivre ces expériences.

— La forme souterraine, radicicole, du puceron lanigère peut être détruite facilement si l'on en croit les américains. Mais ces insectes pouvant suivre les racines jusqu'à 1 m. 50 du tronc, l'épandage des cristaux devra être fait en étoile rayonnante, en plus de l'anneau constitué autour du tronc.

Pour couvrir cette surface, il faut employer 90 à 120 grammes du produit. Le meilleur moment serait à l'automne avant les pluies. Mais dans les cas graves, il ne serait pas prudent de laisser les insectes continuer leurs ravages tout l'été. Il faudrait donc traiter les arbres aussitôt que le sol est à point, au printemps ($t = 15°$). Des pulvérisations sur l'arbre au bon moment, pour tuer la forme aérienne, sont nécessaires pour obtenir une destruction complète.

— Le puceron noir du pêcher présente une évolution analogue. Cet insecte hiverne sur les racines du pêcher et émerge pour attaquer les nouvelles

pousses, feuilles et fruits au premier printemps. A la fin juillet-août il redescend hiverner sur les racines où il attend le printemps suivant. Le traitement au Paradichlorobenzène à partir de ce moment et jusqu'aux premières pluies procurera une destruction complète.

— Les jeunes pépinières de pommiers, pêchers, poiriers sont quelquefois attaquées par le puceron lanigère radicicole, et quelquefois en meurent sans cause apparente. Il est donc bon de surveiller les racines en mai-juin et de donner, s'il y a lieu, 7 grammes de Paradichlorobenzène par pied, cette quantité est insuffisante pour porter préjudice à l'arbre en Californie.

Quelques auteurs de l'Est américain n'approuvent pas son emploi sur les jeunes arbres, mais de bons résultats ont été obtenus en Californie en creusant un petit sillon avec un bout de bois à 7^{cm} des arbres et en épandant 32 gr. au mètre linéaire d'un seul côté. Ceci tends à entrer dans la pratique régulière pour les pêchers.

— Dans le traitement des vignes phylloxérées, de bons résultats semblent acquis à telle enseigne que, dans un article récent (septembre 1924), il était dit que : « Des vignes traitées il y a deux ans et examinées en juillet étaient entièrement débarassées de Phylloxera et poussaient vigoureusement ».

Des essais ont été faits dans lesquels on a employé de quelques onces à une livre par souche. La meilleure dose serait celle de 200 gr. par cep. La température du sol doit être de 22° ou plus et son humidité doit être assez grande.

Pour le traitement, enlever la terre sèche du pied dans un rayon de 75 cm. Puis creuser les tranchées perpendiculaires de 10 à 15 cm. de profondeur et de 75 cm. de longueur. Ne pas creuser davantage car si les cristaux étaient placés trop profondément ils n'émettraient pas de vapeurs.

Distribuer les 200 gr. de Paradichlorobenzène également dans les quatre tranchées, recouvrir d'abord de terre humide et terminer avec la terre sèche.

L'époque la meilleure pour effectuer le traitement serait après les vendanges.

— Beaucoup d'autres insectes, larves, vers blancs, peuvent être tués par le Paradichlorobenzène. Il est nécessaire d'étudier les hatitudes de chacun, de les surveiller et d'exécuter le traitement lorsque les larves sont encore jeunes et faibles. A ce moment, elles sont généralement plus susceptibles aux vapeurs et sont moins protégées par le peu de profondeur de leur pénétration dans l'arbre ou dans le sol.

On a fait des essais en Californie pour détruire les larves fil de fer des taupins dans les champs de bulbes à fleurs, de Santa Cruz, en comparaison avec le sulfure de carbone et le cyanure de calcium.

Il détruit aussi les myriapodes (garden centipedes) qui gênent beaucoup dans les champs d'asperges. La submersion était jusqu'alors le seul traitement efficace.

Il y a peu de chances que le Paradichlorobenzène puisse jamais être employé contre les nematodes. Ceux-ci s'enkystent, lorsque les circonstances leur sont défavorables (disparition de l'hôte...), et ils peuvent vivre ainsi plusieurs années, et en cet état, il y a peu de chances pour que les vapeurs de Paradichlorobenzène les tuent. Celui-ci ne pourrait d'ailleurs qu'être employé sur un sol nu, car les récoltes seraient certainement détruites.

Souvent, des arbres sont tués par des insectes souterrains qui, lorsqu'ils

sont enlevés laissent le sol infesté. Une application massive, bien épandue, de Paradichlorobenzène résoudra la question mieux et plus vite que toute autre méthode.

René Libes,
Ingénieur agronome.

LA CHLORURE D'AMMONIUM A L'ÉCOLE DU CHESNOY (1)

Nous avons étudié, pendant le courant de la campagne dernière, les effets sur les blés d'automne du chlorure d'ammonium obtenu par le procédé Georges Claude. Les résultats de ces essais, exposés ci-dessous, sont des plus encourageants.

Nous avions reçu, à l'automne, des usines de la Grande-Paroisse, une centaine de kilogrammes de chlorure d'ammonium avec prière d'en rechercher la valeur fertilisante comparée à celle des deux principaux engrais azotés, le sulfate d'ammoniaque et le nitrate de soude. Ces divers engrais ont été employés à raison de 20 kilogrammes pour le nitrate de soude et de 15 kilogrammes pour les deux autres sur des parcelles de 10 ares situées en terre calcaire homogène appartenant à l'étage géologique des calcaires de Beauce et occupées par une culture de blé de la variété « Bon Fermier ».

Le sulfate d'ammoniaque et le chlorure d'ammonium furent répandus en couverture dans le courant du mois de février. Leurs effets n'ont pas tardé à se faire sentir, mais la parcelle au chlorure d'ammonium a toujours présenté sur l'autre une supériorité bien marquée ; l'épiaison, la floraison, et la maturité ont été beaucoup plus régulières.

Le nitrate de soude a été utilisé dans le courant de mars. Dès le début, ses effets furent extrêmement énergiques. La parcelle que le reçut présenta pendant quelque temps une grande exubérance de végétation et accusa une teinte vert foncé caractéristique. Toutefois, avant l'épiaison, la céréale s'affaissait un peu, et se laissait distancer par les parcelles à engrais ammoniacaux.

La parcelle à chlorure d'ammonium se fit toujours remarquer par sa grande régularité de végétation et sa supériorité.

Les rendements en grains furent les suivants :

1re parcelle : nitrate de soude, 20 kgr. 800 ;
2e parcelle : sulfate d'ammoniaque, 20 kgr. 300 ;
3e parcelle : chlorure d'ammonium, 24 kgr. 400.

En somme, le nitrate de soude et le sulfate d'ammoniaque ont produit des effets sensiblement identiques.

L'écart assez sensible constaté dans les rendements en faveur du chlorure d'ammonium provient de la plus forte quantité de matière fertilisante apportée par ce dernier engrais.

Nous avons encore entrepris, avec le sulfate d'ammoniaque, le nitrate de soude et le chlorure d'ammonium, d'autres expériences sur des betteraves fourragères de la variété demi-sucrière, dont nous ferons connaître les résultats ultérieurement. Jusqu'alors, la parcelle à chlorure d'ammonium semble tenir la tête.

(1) Communication à l'Académie d'Agriculture de France, 8 octobre 1924.

Toutes ces expériences ont été faites en terre calcaire. Nous nous proposons de les poursuivre, l'année prochaine, sur une autre partie du domaine appartenant aux sables et graviers des terrasses, c'est-à-dire là où l'élément calcaire fait à peu près complètement défaut.

Ces observations nous permettent de conclure que, dans la plupart des terres calcaires, le chlorure d'ammonium est un engrais azoté précieux, qui peut soutenir la comparaison avec le sulfate d'ammoniaque et le nitrate de soude auxquels, dans beaucoup de cas, il serait substitué avantageusement.

VILCOQ,
Directeur de l'Ecole d'Agriculture
du Chesnoy (Loiret).

L'ICERYA PURCHASI EN ROUSSILLON

Après la Côte d'Azur, c'est la Côte Vermeille qui connaît sur ses cultures d'agrumes les méfaits de ce puceron dangereux qu'est la Cochenille australienne « Icerya Purchasi ».

La femelle adulte apparaît sur les feuilles, à la face inférieure, le long des nervures, ainsi que sur les rameaux et le tronc, plus particulièrement à l'aisselle des ramifications ou dans les plis de l'empâtement des plaies de taille. Elle se présente sous la forme d'une écaille rugueuse, légèrement bombée, irrégulièrement circulaire, d'un rouge brun plus ou moins marbré, avec, à sa partie postérieure, sous l'abdomen, un coussinet blanchâtre qui dépasse en volume et en étendue l'insecte lui-même. Ce coussinet, strié de cannelures longitudinales, à la façon d'un coquillage de Cardium, est constitué par une matière cireuse filamenteuse, sécrétée par la femelle pour envelopper et protéger ses œufs qui sont là, en grand nombre, dans cette sorte de sac, bien à l'abri, jusqu'au moment de leur éclosion. Les jeunes cochenilles, rouges à la naissance, se déplacent avec beaucoup d'agilité sur le végétal et peuvent être transportées par le vent à de grandes distances : elles ne tardent pas à se fixer sur les nervures des feuilles ou sur les rameaux, enfonçant leur rostre suceur dans les tissus de la plante qu'elles épuisent. Leur nombre devient très vite considérable : elles arrêtent la croissance des arbustes et même des arbres qu'elles envahissent, provoquant souvent leur mort, Les mâles, très rares, ressemblent à de petites mouches graciles de 2 à 3 millimètres de long. Les femelles peuvent d'ailleurs se multiplier sans être fécondées, par simple parthénogénèse : elles sont très prolifiques, avec trois générations par an. Une seule femelle peut, si rien ne détruit sa progéniture, donner en une année plus de 125 millions de descendants. « En évaluant à 25 millimètres carrés la surface occupée par un Icerya adulte et par son sac rempli d'œufs, nous voyons qu'il suffirait d'une descendance de 4 individus pour occuper, au bout d'une année, une superficie de 12.500 mètres carrés, soit 1 hectare 25 ares. Ces chiffres font comprendre comment un arbre sur lequel on n'aura pas vu d'Icerya à un moment donné peut en être littéralement couvert quelques mois plus tard.

Marche de l'invasion. — L'Icerya Purchasi introduit accidentellement en Californie vers 1868, puis en Portugal, en Italie, etc..., fut signalé en 1912 sur la Côte d'Azur. Notre attention a été appelée en août dernier sur lui,

aux abords de Perpignan, mais l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés nous permet de penser qu'il a élu domicile dans notre région depuis au moins deux ans. La sécheresse intense et continue que nous subissons depuis trois années a probablement favorisé sa multiplication. Il se trouve un peu partout : au Jardin Public de Perpignan et chez de nombreux fleuristes aux environs de la ville ; on le voit aussi à Elne, à Ille, à Banyuls-sur-Mer, etc.., A-t-il été introduit sur notre Côte Vermeille par l'apport d'arbustes ou bien de fleurs coupées, par les pépiniéristes ou les fleuristes ? Est-il simplement arrivé avec le bouquet de quelque amateur de fleurs venu de la Côte d'Azur, — et ils sont nombreux — ou plus prosaïquement avec des emballages de plantes ou d'objets quelconques ? Le parasite est là : il ne pouvait pas ignorer longtemps les mimosas et les orangers de nos jardins et les plantes avoisinantes sur lesquelles il peut vivre, étant donné la facilité et la rapidité des communications et par suite les rapports qu'elles intensifient chaque jour davantage entre les régions même les plus éloignées.

Nous avons vu des rameaux de mimosas, d'orangers et même de rosiers disparaissant sous des amas de ces cochenilles ; leurs attaques ne se limitent pas en effet aux cultures d'agrumes. Dans le voisinage des mimosas, des orangers et des mandariniers, nous avons vu beaucoup d'autres plantes envahies : le Pittosporum, le Choisya, le Laurier-tin, le Fusain, le Rosier, la Vigne Vierge, le Figuier, le Noisetier, le Laurier commun, le Tamaris, l'Altea, la Bruyère, l'Iris, la Pâquerette, le Glaieul, l'Aster, la Spirée, la Reine-Marguerite, le Chrysanthème ; l'insecte se fixe aussi sur les pêchers et les poiriers avoisinant les agrumes envahis, nous l'avons même trouvé sur une treille de raisins muscats.

A coté de ces plantes, d'autres sont épargnées telles le Mimosa Cultriformis, le Laurier du Portugal, le Troëne, la Verveine, le Phénix, le Dalhia, le Bégonia, le Géranium, le Solanum, le Fuschia, la Comtesse de Chambord.

Moyens de lutte. — La rapidité de multiplication et de dissémination de l'insecte, l'impossibilité, sans nuire au végétal, d'attaquer par un produit quel qu'il soit le coussinet protecteur des œufs, rend la lutte presque impossible. Nous avons conseillé l'emploi du savon-pyrèthre Caubet qui nous a donné dans beaucoup de cas de très bons résultats et nous pensons qu'avec des traitements répétés tous les 4 à 6 jours au moyen d'un pulvérisateur qui réalise, comme « l'Idéal » une pulvérisation parfaite, enveloppant les organes des plantes et les parasites d'un véritable brouillard, on peut détruire les cochenilles naissantes avant la formation de leur carapace et avant leur fixation. Ces pulvérisations, faites dès l'apparition du mal et répétées avec persistance, peuvent sans doute empêcher l'invasion de s'étendre. Elles sont insuffisantes quand l'invasion est généralisée, et elles sont seulement pratiques, avec les soins et la constance qu'elles nécessitent, quand on ne possède que quelques arbustes à défendre.

En parasitologie, la science des insecticides et des fongicides (de leur composition et de leur mode d'emploi) a rendu de grands services et fait chaque jour de nouveaux progrès ; néanmoins, les biologistes savent que les moyens de lutte les plus efficaces contre les grandes invasions parasitaires sont d'une part les conditions climatériques défavorables qui viennent rompre le cycle évolutif des parasites, d'autre part l'action des épidémies qui les frappent et des hyperparasites. Ces hyperparasites vivent aux dépens des parasites et dans cette lutte pour l'existence ce n'est pas toujours le plus fort qui est le plus volumineux ou le plus visible. Pour le cas qui nous occupe, dans la

lutte contre « l'Icerya Purchasi » si redoutable parce que difficile à atteindre sous ses divers états sans altérer (souvent jusqu'à la tuer) la plante sur laquelle il vit, on a dû considérer l'action des insecticides comme inopérante ou très insuffisante. On a eu recours à un de ces précieux auxiliaires de l'agriculteur que sont les Coccinnelles ou Bêtes-à-Bon-Dieu dont les nombreuses espèces vivent de Cochenilles et de Pucerons. La Coccinnelle dévoreuse d'Icerya est le « Novius cardinalis », cette Coccinnelle déja introduite en Californie pour lutter contre une invasion terrible de Cochenilles, eut raison de ce parasite en moins d'un an et demi et en réduisit le nombre à une quantité pratiquement négligeable.

Voulant appliquer ce même moyen de lutte, le Ministère de l'Agriculture a fait procéder à l'Insectarium de Menton à des élevages de Novius afin qu'il puisse en être distribué des colonies dans les régions infectées d'Icerya.

Dès que notre attention a été appelée sur la présence de cet insecte, en Roussillon, par des rameaux de mimosas apportés à la Direction des Services Agricoles, nous avons demandé des colonies de Novius qui ont été placées au Square de Perpignan et dans des jardins privés aux abords de la ville, ainsi qu'à Ille et à Banyuls.

Dès le printemps prochain, nous recevrons de nouvelles colonies qui seront réparties entre les principaux foyers d'Icerya, M. Poutiers, chef de l'Insectarium de Menton nous ayant très aimablement promis de nous envoyer, en avril ou mai prochain, les colonies utiles de Novius. Ces Novius, s'ils n'amènent pas la disparition totale des Icerya dont ils se nourrissent, en réduisent suffisamment le nombre pour considérer ces Icerya comme à peu près indifférents. Les Novius présentent 6 générations annuelles au lieu de 3 chez les Icerya ; ils se multiplient, comme toutes les Bêtes-à-Bon-Dieu avec une très grande rapidité et triomphent facilement des invasions d'Icerya.

Plusieurs autres cochenilles, moins redoutables que les Icerya, attaquent les cultures d'agrumes et il convient de présenter des échantillons de plantes envahies aux spécialistes pour préciser l'espèce du parasite considéré.

L. Soursac,
Directeur des Services Agricoles
des Pyrénées-Orientales.

LA SITUATION MONDIALE DES CÉRÉALES

Les données parvenues jusqu'à présent à l'Institut international d'Agriculture et publiées dans son Bulletin de statistique de septembre confirment que la production de cette année pour le froment, le seigle et l'orge est sensiblement inférieure à celle exceptionnellement abondante de 1923, mais ne diffère pas sensiblement de la production moyenne des cinq années de 1918 à 1922.

Pour l'avoine les résultats de 1924 sont à peu près les mêmes que ceux de l'année passée et supérieurs à la moyenne des cinq années antérieures.

La production inférieure de cette année est imputable en partie aux conditions climatériques défavorables qui prédominent dans la presque totalité des pays de l'Europe et de l'Afrique du Nord et qui ont réduit non seulement la quantité de la récolte, mais ont également porté préjudice à la qualité. Les régions de l'Europe méridionale et orientale, et en général les pays du bassin méditerranéen eurent leurs cultures endommagées par la chaleur

de la première moitié de juillet, les régions de l'Europe septentrionale et occidentale se ressentirent des effets du commencement tardif de la saison printanière et de l'excès des pluies pendant la période de maturation et de la récolte. En partie a contribué également à la réduction globale des récoltes le Canada dans lequel les superficies ensemencées furent inférieures à celles de l'année passée, et les dégâts causés par le manque de pluies pendant le mois de juillet ne purent être réparés qu'en partie par la saison favorable d'août.

POURCENTAGES DE LA PRODUCTION DE 1924
PAR RAPPORT AUX PRODUCTIONS DE 1923 ET 1918-1922.

	Pourcentages par rapport à 1923	Pourcentages par rapport à la moyenne 1918-1922
	—	—
Froment	89,4	101,6
Seigle	84,3	97,9
Orge	95,4	107,0
Avoine	107,7	112,4

Sucres. — Etant donné le fort accroissement des superficies destinées à la culture de la betterave à sucre en Europe, on peut prévoir une augmentation de la production totale de ce continent. La production de l'Amérique du Nord est, sur la base des dernières estimations, moins abondante que celle qu'on indiquait le mois passé et, malgré l'accroissement considérable des superficies cultivées qu'il y a eu également aux Etats-Unis, peu supérieure à celle de 1923. N*.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DES SOCIÉTÉS AGRICOLES

Foire-Exposition de vins de Brignoles. — La Société d'Agriculture de Brignoles, subventionnée par l'Office Agricole départemental, organise une foire-exposition de vins de la récolte 1924. Elle aura lieu les 12 et 13 novembre 1924, à Brignoles.

L'exposition comprendra les classes, catégories et sections ci-après : *1re classe* : Vins de cépages français ; 1re catégorie : vins *rouges* ; 1re section, vins de 8 à 10 degrés ; 2e sections, vins de plus de 10 degrés ; 2e catégorie : *vins blancs* ; 1re section, vins de 8 à 10 degrés ; 2e section, vins de plus de 10 degrés ; 3e catégorie : *vins rosés* ; 1re section, vins de 8 à 10 degrés ; 2e section, vins de plus de 10 degrés.

2e classe : Vins de cépages producteurs directs greffés ou francs de pied : 4e catégorie, vins rouges ; 5e catégorie, vins blans ; 6e catégorie, vins rosés.

Une seule section par catégorie, quel que soit le degré alcoolique.

3e classe : Vins de liqueur.

Les récompenses consisteront en diplômes d'honneur, médailles d'argent et de bronze. De plus, une médaille de vermeil sera attribuée à l'exposant qui aura présenté le lot le plus important et le mieux apprécié par le Jury. Ces récompenses sont offertes par la Société d'Agriculture de Brignoles.

Les demandes d'inscriptions devront être adressées *avant le 31 octobre 1924*, à M. Scavino, professeur d'agriculture, 50, avenue Dréo. Brignoles.

BULLETIN COMMERCIAL

PARIS. — **Bercy et Entrepôts.** — Du *Moniteur Vinicole.* — On se plaint de l'irrégularité des arrivages provenant des dégâts causés par les inondations aux voies ferrées du P.-L.-M. Le marché est très calme, contrairement à ce qui a lieu habituellement en cette saison. Il n'arrive pas de marchandises pour la vente sur gares. Les prix se maintiennent, mais la demande est peu active. Le Commerce veut être fixé sur l'importance de la récolte, que l'on dit être plus élevée qu'on le pensait, avant de se mettre aux achats.

On cote l'hectolitre des vins rouges vieux du Midi 100 fr. pour les 9° et 110 fr. pour les 10°. Les vins rouges nouveaux de 8° se traitent de 83 à 84 f., ceux de 9° de 95 à 98 fr., les Petits-Bouschets de 8° à 100 fr. Les offres en vins rouges et blancs du Centre sont très actives ; on traite les blancs de Touraine 8 à 9° de 90 à 100 fr., ceux du Poitou à 80 fr.

On prétend que certains vins nouveaux manqueraient de couleur et présenteraient une acidité trop élevée.

Les vins d'Espagne de 11°5 à 12° valent 130 fr., les Oran de 11° de 104 à 109 fr. et ceux de 12° de 112 à 115 fr.

Les prix des détaillants dans Paris sont de 1 fr. 10 la bouteille de Saint-Galmier pour des vins de 8°, de 1 fr. 20 pour des vins de 9°, de 1 fr. 40 et 1 fr. 45 pour ceux de 10°, et de 1 fr. 15 pour les vins blancs de 8°. Voici la note du *Marché aux Vins :*

C'est encore le calme qui domine sur notre place, les transactions ne portent que sur des quantités assez réduites et les prix ne font ressortir aucune fluctuation sensible.

Gard. — Nimes. — *Cours de la Commission officielle* :

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 13 octob. Vins nouveaux	Cours du 20 octob. Vins nouveaux
7 à 8°.....	8 à 8 fr. 25	En	logés
8 à 9°.....	le		
9 à 10°.....	degré	raison des fêtes	de 7 francs
10 à 11°.....	»		à
11 à »	»	pas	7 fr. 25 le degré
Costières.....	8,50 à 9 fr.		7,25 à 7 fr. 50
Rosé, paillet, gris.....	le	de marché	7 fr. 25 le degré
Blanc Bourret.....	degré		
Blanc Picpoul	»		

Hérault. — Montpellier. — *Bourse de Montpellier.*

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 14 octob. Vins nouveaux	Cours du 21 octob. Vins nouveaux
7 à 8°.....	9 francs	60 à 65	59 à 64
8 à 9°.....		65 à 70	64 à 70
9 à 10°.....	le degré	70 à 82	70 à 82
10° et au-dessus.....	»	7,25 à 7 fr. 75 le d.	7,25 à 7 fr. 50 le d.
Rosé.....	»	7,50 à 8 fr. le d.	7,50 à 8 fr. le d.
Blanc.....	»	»	»

Montpellier. — Un propriétaire d'Adissan a vendu ses vins blancs, bourrets et picpoul, au prix de 122 francs l'hecto, à une maison des Pyrénées-Orientales.

Cette. — Bourse de Cette.— Marché du 15 octobre 1924.— Vins rouge courant, 8 à 9 degrés l'hecto, de 60 à 65 fr.; 9 à 10 degrés, de 65 à 70; 10 à 12 degrés, de 70 à 82 ; rosé, le degré, de 7 à 7.25 ; blanc, de 7.50 à 8, nu pris à la propriété, tous autres frais en sus; Algérie rouge 11 à 12 degrés, le degré 8.50 à 9 ; rosé 8.50 à 9; blanc pas d'affaires ; Espagne rouge 11° 1/2 à 12, l'hecto de 75 à 77; rosé de 72 à 73; blanc de 76 à 78; mistelle blanche 8/9 degrés, 15 degrés alcool, de 210 à 225 suivant degré, qualité et quantité. Nu quai Cette plein fait fûts acheteurs, comptant net; Droits de douane et autres frais en sus.

— Béziers.

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 10 octob. Vins nouveaux	Cours du 17 octob. Vins nouveaux
7 à 8°	»	60 à 62	60 à 61
8 à 9°	60	63 à 66	61 à 62
9 à 10°	à	67 à 75	67 à 72
10 à 12°	90	75 à 81	76 à 80
Vins rosés	8 à 8 fr. 25 le d.	7 à 7 fr. 25 le d.	7 à 7 fr. 40 le d.
Vins blancs	»	7,50 le d.	7,50 à 8 fr. le d.

On nous signale la vente d'une partie de la cave de la Caumette, près Béziers, 450 hectos, vins rosés, 11 deg. 7, à 95 fr.

Pézenas. — Cote officielle des vins pendant la semaine du 11 au 18 octobre 1924.

Vins rouges : de 8 à 9 degrés, de 58 à 63 fr. ; de 9 à 10 degrés, de 63 à 69 fr. ; de 10 à 11 degrés, de 69 à 74 fr.

Vins rosés : de 7 fr. à 7 fr. 50 le degré.

Vins bourret : de 7 fr. 50 à 8 fr. le degré.

Clairettes : 9 fr. 50 le degré.

Olonzac. — Cours des vins du Minervois du 19 octobre 1924.

Récolte 1924 : vins rouges 7 fr. à 7 fr. 75 le degré, avec appellation d'origine.

Aude. — Narbonne.

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 9 octob. Vins nouveaux	Cours du 16 octob. Vins nouveaux
8°	»	»	»
8 à 9°	8 à 8 fr. 50	7 francs	7 francs
9 à 10°	le	à	à
10 à 11°	degré	7 fr. 50	7 fr. 50
11° et au-dessus		le degré	le degré

Vins rouges de 1924 à enlever de suite: de 6,75 à 7 fr. le degré.

Carcassonne. — Cote officielle de la Chambre de Commerce pour le marché de ce jour :

De 8 à 12 degrés, de 60 à 87 fr. l'hectolitre nu, pris chez le récoltant, tous frais en sus.

Lézignan. — Cote officielle des vins du Minervois et de la Corbière pour le marché de ce jour :

Récolte 1923 : de 8 fr. à 8 fr. 25 le degré.

Récolte 1924 : de 7 fr. à 7 fr. 75 le degré, en logés avec appellation Corbière et Minervois.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — **Perpignan.** — On cote :

Vins rouges	Cours en 1923	Cours du 11 octob. Vins nouveaux	Cours du 18 octob. Vins nouveaux
7 à 8°	»	logé	logé
8 à 9°	70	7,25 à 7 fr. 50	7,25 à 7 fr. 50
9 à 10°	à		
10 à 11°	105	le degré	le degré
11 à 12°	»		
12 à 13°	»		

Récolte de 1923 : 8 fr. le degré.

Vins de Maury : Di vers lots de 16 à 17° de 200 à 230 fr. l'hecto.

VAUCLUSE. — **Valréas.** — Marché du 15 : Vin rouge nouveau, de 7 à 7,50 ; vin blanc, de 7,75 à 8 fr., le degré, pris à la cave et tous autres frais en sus.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — **Marseille.** — Cours officiel des vins. — Marché du 15 octobre. — Région : Rouge vin nouveau, de 8 à 11 degrés, de 7 à 7,25 le degré ; rosé, de 7 à 7,50 le degré, suivant couleur, qualité et éloignement de la cave pour marchandise prise en cave tous frais en sus.

Vins d'Algérie, 10 à 12 degrés, 1er choix, de 87 à 105 fr. l'hecto ; sur quai Marseille, suivant qualité, couleur et provenance, par 25 fûts minimum, tous frais en sus.

Vins d'Espagne, sans transaction.

CENTRE. — Dans les Marchés du Centre les cours des vins rouges tendent vers 7 fr. à 7 fr. 50 le degré.

HAUTE-GARONNE. — **Toulouse.** — On paie les sous-marc de 6 fr. 50 à 7 fr. le degré hecto à la cave. En logés il n'y a pas d'affaires ; la propriété refuse le prix de 8 fr. le degré.

GERS. — **Castelnau-d'Auzan.** — Les cours pratiqués débuteront vraisemblablement à des prix variant de 15 à 16 fr. le degré-barrique de 225 litres et rien n'indique que les cours ci-dessus puissent baisser en ce moment.

ALSACE. — **Strasbourg.**

	Haut-Rhin	Bas-Rhin
Vins blancs courants :		
Nouveaux	140 à 200	120 à 190
Vieux	280 à 340	220 à 260
Vins blancs supérieurs :		
Vieux	420 à 520	370 à 420
Vins rouges :		
Nouveaux	100 à 120	
Vieux	350 à »»»	

L'hectolitre nu gare départ.

ALGÉRIE. — **Alger.** — Du 11 octobre 1924 :

Vin rouge : 1er choix, 7 à 7 fr. 50 le degré ; 2e choix, 6,25 à 6 fr. 75 le degré ; 3e choix, 5,25 à 6 fr. le degré.

Distillerie, 4 fr. le degré propriété.

Vin blanc : de raisins rouges, 6,25 à 6 fr. 75 le degré ; de raisins blancs, 7 à 7 fr. 25 le degré.

ALCOOLS

Montpellier. — Esprit trois-six, vin à 86 degrés, 440 à 445 fr. ; marc 86° 390 à 395 l'hecto ; rectifié, de 95 à 97°, 560 à 570 fr. les 100 degrés, pris à la distillerie, tous frais en sus ; eaux-de-vie de marc à 52 degrés, 225 à 235 fr. l'hecto, pris à la distillerie, tous frais en sus.

La Coopérative de distillation de Mudaison (Hérault). vendu le 14 octobre, 100 hectolitres de trois-six de vin, base 86°, au prix de 430 fr., nu, pris en distillerie.

La Coopérative de distillation de Mauguio (Hérault), a vendu le 15 octobre, 250 hectolitres d'eau-de-vie de marc, base 52 degrés au prix de 235 fr. l'hectolitre, nu, pris en distillerie.

La Coopérative de distillation de Villeveyrac (Hérault), a vendu le 12 courant, un lot de 15 pipes d'eau-de-vie de marc, base 52 degrés, au prix de 230 fr., l'hectolitre, nu, pris sur place, dans les fûts de l'acheteur.

Nimes. — 3/6 bon goût, 86 degrés, 430 à 440 fr. ; 3/6 de marc manque ; eau-de-vie de marc 52 degrés, 210 à 220 fr.

Narbonne. — 3/6 de 86 degré, 440 à 445 fr. ; eau-de-vie de vin de Narbonne, 52 degrés, manque ; 3/6 de marc 86 degrés, 370 fr.

Eau-de-vie de marc 52 degrés, 220 à 225 fr., l'hectolitre nu.

La distillerie coopérative de Bize, a vendu un lot de 200 hectolitres de sa production de trois-six de diffusion, à raison de 456 fr., base 86 degrés.

Perpignan. — Bon 86 degrés, 464 fr. l'hecto.

Alger. — Trois-six de marc, 390 fr. l'hecto. Trois-six de vin 96/97° rectifié extra neutre, 550 à 570 fr. l'hecto.

CÉRÉALES

Paris. — *Bourse de Commerce.* — 21 octobre 1924.

	Octobre	Novembre	3 de Janvier
	—	—	—
Blé	121 A.	123,25 A.	»
Seigle	95 N.	95 A.	»
Avoine noire	87 à 87,50	90 N.	»
Avoine	86,25 N.	90 V.	»

New-York. — On cote en clôture :

	Prix par bush en d. et cts.	Prix à l'hectolitre en fr.	Prix aux 100 kg. en fr.	Hausse p. 100 k. ou baisse
	—	—	—	—
Blés dur n° 2	1.63 3/4	87.01	116.02	+ 0.17
Maïs disp	1.24 »/»	75.90	94.88	» »

Blé roux d'hiver n° 2 nouveau disponible 166 1/4 c. (117 fr. 79 les 100 kilos) ; bigarré durum n° 2, disponible 165 3/4 cents (117 fr. 43).

Montpellier. — Blés : Force, 145 fr. les cent kilos ; tuzelle, 122 fr., gare Montpellier.

Grains grossiers : Avoine grise pays, 89 fr. les 100 kilos ; paumelle, 112 francs ; orge, 89 fr. ; seigle, 105 fr., gare Montpellier.

DIVERS

On cote à Cette. — Soufres. — Trituré 98-99 o/o, 68 fr. la balle de 100 kil., sur wagon ; sublimé pur, 78 fr. la balle de 100 kilos.

Produits chimiques. — Nitrate de soude, 15-16, pas d'affaires. — Sulfate ammoniaque, 20-21, 120 à 125 fr. les 100 kilos. — Sulfate de potasse, 48-52, 85 à 90 fr. les 100 kilos. — Chlorure de potassium, 48-52, 55 à 60 fr. — Sylvinite riche, 20-22, 21 à 23 fr. — Sulfate de cuivre en cristaux, 98-99, pas d'affaires. — Superphosphate minéral, 14, 20,50 à 22 fr. les 100 k., logé, gare Cette.

Le Gérant : G. FOURNERA.

Montpellier. — Imp. Roumégous et Déhan.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du Dimanche 12 au Samedi 18 Octobre 1924

	TEMPÉRATURE				PLUIE		TEMPÉRATURE				PLUIE	
	1924		1923		1924	1923	1924		1923		1924	1923
	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
	Nantes						**Châlons-sur-Marne**					
Dimanche..	»	»	15	2	»	»	»	»	13.2	0.5	»	0.6
Lundi.....	»	11	»	0	»	»	»	»	15.0	—1.6	»	»
Mardi.....	»	9	13	3	»	»	»	»	17.0	1.5	»	»
Mercredi...	21	9	14	1	»	»	»	»	18.4	0.4	»	»
Jeudi.....	19	9	16	9	»	»	»	»	23.0	7.0	»	»
Vendredi...	13	7	19	15	»	0.1	»	»	21.0	12.6	»	3.
Samedi.....	11	3	20	15	»	1.	»	»	18.4	15.0	»	2.2
Total.....	389	210	461	225	66	54.3	»	»	501.4	202.7	»	73.9
	Rochefort						**Besançon**					
Dimanche...	»	»	»	6	»	»	»	»	18	6	»	19
Lundi.....	»	»	16	1	»	0.2	23	8	»	0	»	»
Mardi.....	»	»	13	8	»	»	20	7	14	3	»	»
Mercredi....	»	»	14	3	»	»	»	6	15	1	»	1
Jeudi.....	»	7	17	9	»	»	14	4	14	2	»	»
Vendredi...	»	»	22	14	»	»	16	3	15	9	»	1
Samedi.....	»	»	24	15	»	3	10	6	23	14	»	»
Total....	»	7	412	208	109.5	53.2	405	194	471	241	73	100
	Clermont-Ferrand						**Lyon**					
Dimanche..	»	»	15	2	»	0.7	»	»	15	5	»	28.
Lundi.....	23	4	15	—2	»	»	22	6	14	0	»	»
Mardi.....	23	4	13	4	»	»	21	4	15	5	»	»
Mercredi....	21	5	16	3	»	»	22	4	15	0	»	»
Jeudi.....	21	1	20	0	»	»	17	6	14	1	»	»
Vendredi...	19	4	18	9	»	5	19	6	18	13	»	»
Samedi.....	19	8	23	17	»	»	»	7	20	17	»	»
Total....	506	158	550	191	106.9	26.5	453	202	507	234	138.2	28.
	Bordeaux						**Marseille**					
Dimanche..	»	»	15	4	»	9	»	»	»	9	»	5
Lundi.....	25	13	15	4	»	»	25	10	15	9	»	»
Mardi.....	25	11	14	8	»	»	25	10	18	8	»	0.7
Mercredi....	23	9	17	6	»	»	23	8	17	8	»	»
Jeudi.....	22	9	»	11	»	»	23	7	19	6	»	»
Vendredi...	24	8	25	13	»	»	23	8	22	12	»	»
Samedi.....	23	8	24	10	»	»	21	8	21	16	»	»
Total....	540	212	538	263	93	48	568	271	358	287	99.4	32.4
	Toulouse						**Montpellier**					
Dimanche..	»	»	21	9	»	11.	21.3	11.2	16.8	4.2	»	»
Lundi.....	22	14	17	5	»	»	22 4	9.7	19.7	2.7	»	»
Mardi.....	24	14	19	11	»	0.1	21.2	6.9	15 6	10.5	»	»
Mercredi....	23	14	19	10	»	»	21.6	6.9	22.1	5 5	»	»
Jeudi.....	24	13	24	6	»	»	21.1	7 5	19.8	6.0	»	0.8
Vendredi...	24	7	23	14	»	»	19.8	7.8	15.3	14.0	»	6.0
Samedi.....	24	9	23	17	»	»	21.7	4.5	17.9	14.9	»	0.4
Total....	586	267	599	267	52.2	31.3	591.	282.4	610.4	272.9	142.9	10 4
	Perpignan						**Alger**					
Dimanche..	»	»	»	11	»	9	»	»	32	19	»	»
Lundi.....	»	»	16	9	»	»	23	17	20	18	»	»
Mardi.....	22	16	19	9	»	»	27	18	28	18	»	»
Mercredi...	22	11	18	12	»	»	24	19	27	18	»	»
Jeudi.....	20	10	23	13	»	»	24	18	26	18	»	»
Vendredi...	20	13	17	15	»	»	24	18	24	18	»	»
Samedi....	21	12	20	17	»	0.7	28	19	26	18	»	»
Total....	513	291	509	322	55	53.7	616	453	498	358	29	10.7

Observations — Automne

VIGNES AMÉRICAINES

Viticulteurs ! n'oubliez pas qu'aux **Pépinières Girault** vous trouverez les plus beaux plants de vigne, avec authenticité et sélection rigoureusement garanties.
Pépinières Méridionales à **Caromb, Monteux, Sablet** (Vaucluse).

ADRESSER CORRESPONDANCE :

Établissements EUGÈNE GIRAULT 05 *Maison de confiance*

Pépiniériste-Viticulteur, **JAUNAY-CLAN** (**Vienne**) TÉL. Nos 3 et 0.25

Exposition Nle Paris 1911 : 1er Prix Médaille d'or. — Hors Concours. — Membre du Jury.

80 hectares vignobles et pépinières.

Plants greffés des meilleures variétés. — Producteurs directs recommandés, vastes champs de pieds-mères, champs d'expériences. — Prix modérés. Commandes et expéditions soignées.

Demandez Catalogue.

OENOCARBON

L'**OENOCARBON** est un charbon végétal qui absorbe la mauvaise odeur ou goût de tonneau, de bouchon, pétrole, lie de vin, moisi, térébenthine, etc...

Les vins louches, tachés, aigres, piqués sont corrigés.

L'alcool, vin, sirop, huile, etc. sont rendus, brillants et éclaircis certainement.

Aucune coloration d'origine végétale ne résiste à l'activité de l'OENOCARBON, qui, toujours, réduit la couleur trop vive d'un vin et la ramène à la teinte désirée.

Robert TALBOT, Rue Cannebière, 52, Marseille

PYRATOXYL

Insecticide d'hiver mouillant, Radical contre :

Pyrale, Mortalité des Souches

NOTICE GRATUITE

Laboratoires LARROCHE & Cie, 7, Rue Romiguières

TOULOUSE

MARMONIER

131, Avenue Félix-Faure, 131

FILS

MAISON FONDÉE EN 1835

LYON

R. Com. Lyon, 1677 B

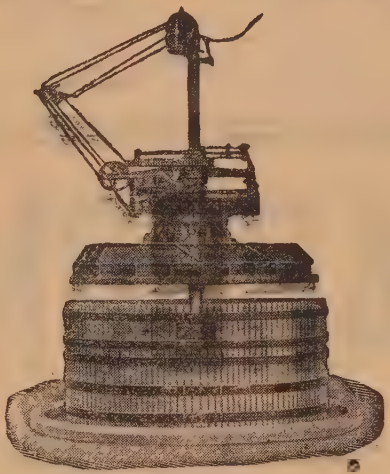

Pressoir avec mécanisme "AUTO-DÉCLIC" à parallélogramme.

MATÉRIEL VINICOLE et CIDRICOLE LE PLUS MODERNE

PRESSOIRS A BRAS

PRESSOIR "AUTO-DÉCLIC"

POMPES et MOTO-POMPES
CATALANES et "TUBALES"
à boulets et à clapets

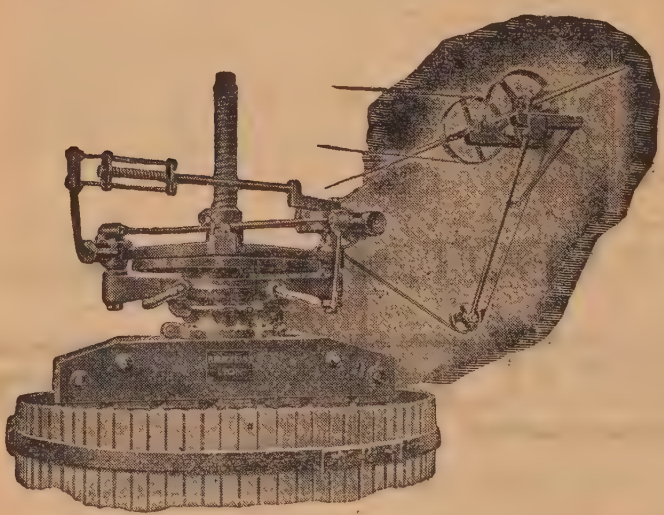

Appareil " AUTO-DECLIC " à commande par transmission.

ROBINETTERIE

POMPES A MOUTS

PRESSES Hydrauliques
à VIN, à CIDRE,
à bandager les roues de camion, etc.

FOULOIRS ÉGRAPPOIRS

ÉGOUTTOIRS

BROYEURS de POMMES

PRESSOIR CONTINU
pour vendange fraîche ou cuvée

INSTALLATIONS COMPLETES DE CELLIERS

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

CATALOGUES et DEVIS
FRANCO sur DEMANDE

POMPES et MOTO-POMPES "MARMONIER"

Reg. Com. Lyon, 1677 B.

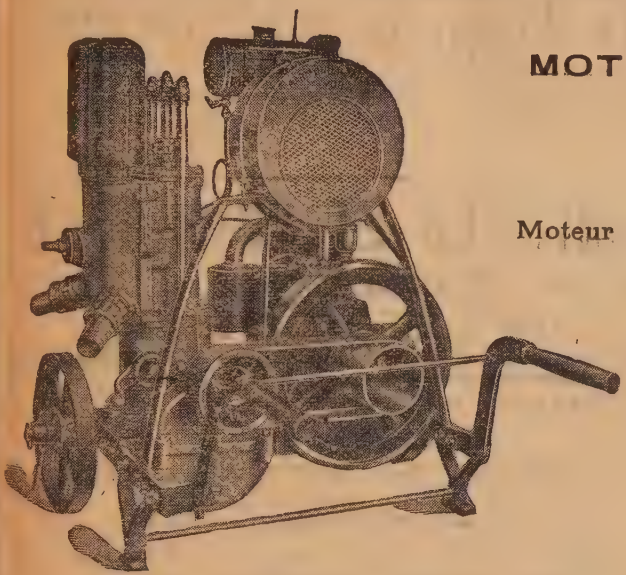

GROUPES MOTO-CATALANES

à boulets

ou

à clapets

avec

Moteur à essence ou électrique

GROUPES MOTO-POMPES "TUBALE"

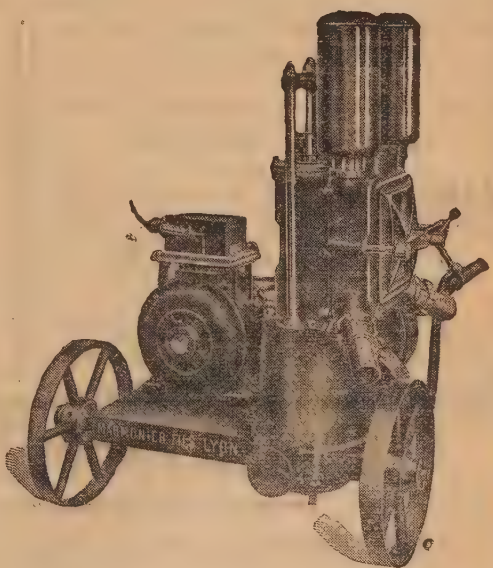

POMPES CATALANES

et

TUBALE"

ROBINETTERIE

et

ACCESSOIRES de CAVES

RACCORD INSTANTANÉ

" MARMONIER "

(Brté S.G.D.G.)

TUYAUX CAOUTCHOUC

et

CANALISATIONS de CAVES

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

CATALOGUES et DEVIS FRANCO SUR DEMANDE.

ENGRAIS JOURDAN

VALENCE (Drôme) R. C. Romans 5701

Engrais d'os et animalisés. — Tous Engrais organiques et chimiques.
Bouillies. — Sulfate de cuivre.
Tous Produits agricoles et viticoles. — Matières premières.

Etablissements Auguste CHAZOTTES

Bureaux : 30, quai Port Notre-Dame, **BÉZIERS.**

Usines à Béziers, Agde, Mazamet.

ENGRAIS ORGANIQUES ET CHIMIQUES

Matières Premières

ENGRAIS COMPLETS DIVERS

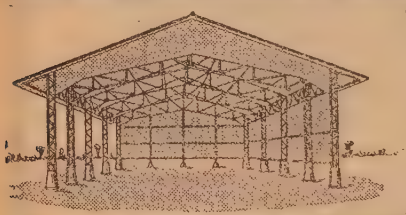

HANGARS MÉTALLIQUES, AGRICOLES et INDUSTRIELS
CHARPENTES EN FER POUR CAVES
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES DIVERSES

Envoi d'albums, plans et devis sur demande adressée
aux : ATELIERS DU TARN A LAVAUR (Tarn)

Vinification parfaite
et
Amélioration de Qualité des VINS
ROUGES et BLANCS
avec les
RADIOLEVURES de la CLAIRE
et le **BIOSULFITE JACQUEMIN**

Breveté (S. G. D. G.)
Demander Brochures gratuites
à l'INSTITUT JACQUEMIN, Malzéville-Nancy (M.-et-M.)

CHARRUES
E. VERNETTE

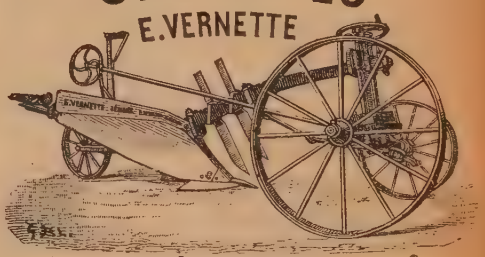

BÉZIERS

HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS

Les meilleures variétés nouvelles sélectionnées de :

Seibel, Couderc, Bertille-Seyve, Malègues, Baco, Jury, etc.

Authenticité garantie

60 hectares de plantations aux châteaux du Pouget et de Cadoule. Tout acheteur à intérêt à visiter ces vignobles avant de faire un choix. Visites le Mercredi et le Vendredi de chaque semaine jusqu'au 30 août.

Demandez ma nouvelle brochure « **Quelques Hybrides nouveaux choisis** ».

Eric COULONDRE, CADOULE par LUNEL (Hérault)

PRODUITS VÉTÉRINAIRES
Adrien SASSIN
ORLÉANS-ALGER

Spécifique Météorifuge Contre la météorisation, enflures, indigestion. *Le flacon* 7 f. 85

Mastosine Contre la mammite ou araignée des vaches et brebis. Contusions, gros nombrils *La boîte* 5 f. 60

Liniment Sassin Guérit boiteries récentes et anciennes, efforts de boulets, vessigons *Le Flacon* 9 fr.

Pommade Vulnéraire Guérit chevaux couronnés, plaies récentes et anciennes, coupures, brûlures. *La boîte* 5 fr. 60, *Les 6 boîtes franco* 33 f. 60

Poudre Corroborante Guérit choléra des poules, toutes maladies des volailles, dindons, lapins. *La boîte* 5 fr. 60. *Les 6 boîtes franco* 33 f. 60

Provende Orientale Guérit l'anémie, faiblesse générale, facilite la digestion et l'engraissement. *La boîte de 1 k.* 7 fr. *Les 5 boîtes franco* 32 f. 50

Registre du Commerce : Orléans 1169

BROCHURE DE 60 PAGES SUR MALADIES ENVOYÉE FRANCO

REPRÉSENTANTS VISITANT CULTIVATEURS SONT ACCEPTÉS BELLE SITUATION OFFERTE

ENGRAIS PLASMIN

Fluoré Complet

(Formule G. GIMEL, ingénieur agricole)

Fumure supérieure
pour CULTURE INTENSIVE
et VIGNES

RÉSULTATS MERVEILLEUX
SUR TOUTES CULTURES

Gros rendements

Demander renseignements
gratuits, analyse et prix

à INSTITUT JACQUEMIN
Malzéville (M.-et-M.)

Registre du Commerce : Nancy, n° 1740

roduits purs pour Œnologie

NOIR en PATE

élatine fine de Russie liquéfiée

ANHYDRIDE SULFUREUX
liquide et en solution

:: TANINS -- AMIANTE ::
Terre d'infusoire

LAMOTHE & ABIET

108-110, rue de Bercy, PARIS.
6-70, rue Ducau, BORDEAUX
Reg. du Com. Seine, N° 21.029.

SAVON-PYRÈTHRE-CAUBET
GARANTI PUR

Le seul qui soit préparé suivant les Procédés d'extraction (breveté S. G. D. G.) et d'incorporation de M. A. JUILLET, docteur ès sciences.

Ce produit inimitable ne doit sa grande activité qu'à sa forte dose d'oléo-résine de Pyrèthre, obtenue dans notre usine modèle, avec des fleurs fraîches de nos plantations de Pyrèthre. (400 hectares).

DÉTRUIT RADICALEMENT

Cochylis, Eudémis, Altise, Cigarier de la Vigne (Voir notre notice).

SANS AUCUN DANGER pour l'homme et les animaux domestiques

A. CAUBET & Fils, Fabricants
9, rue Junot — MARSEILLE

En vente à la COOPÉRATIVE AGRICOLE R. C.-C. 17643.

LE SULFATE D'AMMONIAQUE 20 à 21 o/o d'Azote

est un riche
très facile à employer
très économique

ENGRAIS AZOTÉ pour VIGNES

Le Sulfate d'Ammoniaque est en vente chez tous les Négociants en engrais et dans les Syndicats Agricoles des régions viticoles : Midi, S-E, S-O, Bordelais, Charentes, Bourgogne, Champagne, etc.

Le Bureau de Renseignements viticoles et agricoles du Comptoir Français de l'Azote.
9, Boulevard de l'Observatoire, à MONTPELLIER — *Téléphone 9-16*

Envoie gratuitement des Brochures et des Renseignements sur le Mode d'Emploi des engrais chimiques en général et du **Sulfate d'Ammoniaque** en particulier.

Il organise à titre gracieux des expériences.

« Registre du Commerce. — Seine N° 44749 »

CULTIVATEURS.

Avant l'Hiver

Employez sur vos BLÉS,
sur vos CÉRÉALES d'Automne

le Nitrate de Soude du Chili

(75 à 150 kilos à l'hectare)

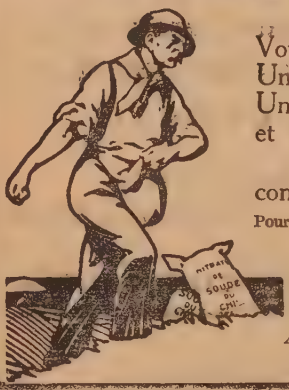

Vous provoquerez ainsi une **levée rapide,**
Un **enracinement profond,**
Une **végétation initiale** particulièrement **vigoureuse,**
et vos céréales se **défendront** efficacement contre les
rigueurs de l'hiver,
contre la maladie et contre tous leurs ennemis naturels.

Pour tous renseignements agricoles, techniques, pratiques et commerciaux, s'adresser à la

Délégation Française des Producteurs de
NITRATE de SOUDE du CHILI
60, rue Taitbout, PARIS

Agence régionale du Midi : M. J. LEFÈVRE, à Rognonas (B.-du-Rh.)

Envoi gratis et franco sur demande de brochures et notices agricoles

---

PÉPINIÉRISTE

VIGNES AMÉRICAINES

COUSTON Clément*

Maire de
Ste-CÉCILE-LES-VIGNES (Vaucluse)

Téléphone : 4 **Télégramme : Menton**

Représentants sérieux actifs sont demandés

Reg. du Com. Orange. N° 1068.

CULTIVATEURS

Pour tous vos appareils de culture et de ferme, consultez les

Établissements AGRICULTURAL

25, avenue Jean-Jaurès, à AUBERVILLIERS

Les meilleurs Prix

Spécialité de Tracteurs Viticoles

LA BRUNISSURE DE LA VIGNE

Par L. RAVAZ

Professeur de viticulture et Directeur de la Station de recherches viticoles à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier

Un volume de 190 pages, 3 planches en couleur, 42 figures dans le texte. — Prix : 6 fr.
Franco poste 6 fr. 75

Cet ouvrage est l'étude complète de la maladie de la vigne, La Brunissure, et de son traitement. C'est aussi la théorie de la végétation, de la production et de la qualité des produits de la vigne.

En vente à la LIBRAIRIE COULET & FILS, Montpellier

CHAUVET Frères, Viticulteurs à la **CHAPELLE-de-GUINCHAY** (S-et-L)

Offrent de beaux greffés de : SEIBEL **4643**-4986-**5182**-5213-5135-52 1-5259-5279-5329 5351-5409-**5410**-5455-5575-5689 6036-**6096**-6131-6339-8238. — COUDERC : 162-5 ; 299-35.
et de beaux racinés de : SEIBEL 850-867-**10 0-4643**-4964-5154-5163-5182-5279 5329-5351-**5410**-5455-5744-6036-**6096**-6425. — MALÈGUE : 829-6, 1647-2. — COUDERC : 3, sélection 4401. BS 2833.
Liste complète et les prix.

Établts **GUYOT** Jh CARRIÈRE, gendre, sucr **CARCASSONNE**

TREUILS pour Labourages à vapeur et traction animale

CHARRUES défonceuses à traction par câble

CHARRUES spéciales pour **tracteurs,**
simples à relevage automatique ou **Bascules.**

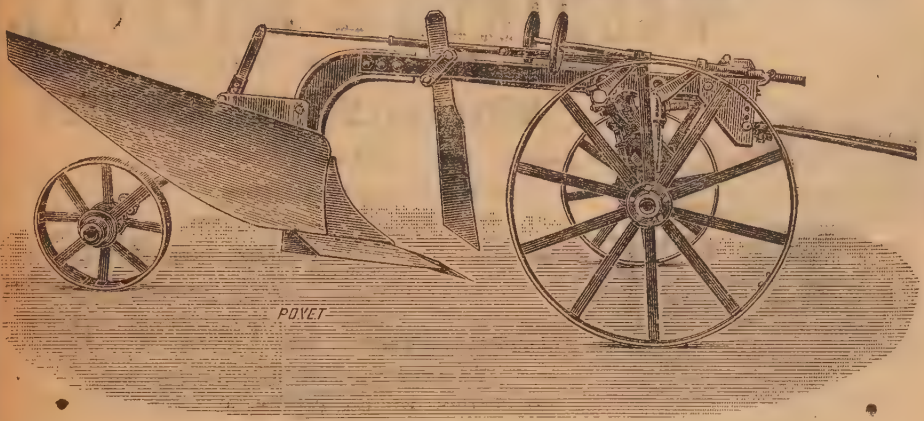

Renseignements et Prix franco sur demande.

CHARRUE à relevage automatique pour labours
de 40 à 80 centimètres de profondeur spéciale pour tracteurs de 15/30 HP.

Reg. Com. Carcassonne, N° 1.010. **Grand succès, nombreuses références**

RACINÉS 7120

insi que S. 1000, 1077, 1020, Gaillard 2, Noah
ip. Gloire, 3309, etc. en 1er choix. Boutures
r 4643, 5912, 5813, 5329, 4986, 5061, C. 3 etc.
nt disponibles, à *Prix très réduits*, chez

J. BLACHON & Fils

Viticulteurs à **SAINT-UZE** (Drôme).

N'ACHETEZ PAS votre Matériel de cave sans choisir personnellement votre modèle : vous savez mieux que personne celui qu'il vous faut.

CH. ARNAUD, Ingr A et M.

à **CARCASSONNE** R. C. 157

Pompes **PRESSOIRS** Grues

Installations modernes
de Caves

SI LA **VIGNE**

vous intéresse demandez la brochure
" LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS "
de 160 pages, adressée franco sur demande.
Plants greffés toutes variétés. Boutures greffables
porte-greffes racinés. Collection variété de table.

ARBRES FRUITIERS

FORESTIERS ET D'ORNEMENT

Prix courants franco sur demande. - On demande des représentants

E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes.

EXPORTATION

FABRICATION

d'Alambics à Feu nu et à Vapeur

POUR VINS, MARCS, LIES, FRUITS
ET PLANTES AROMATIQUES

Maison fondée en 1873 R. C. Avignon N° 654

SILVESTRE FRÈRES

AVIGNON (Vaucluse)

CHAUDRONNERIE Agricole et Industrielle
Exécution de Travaux en cuivre, sur plans et croquis.

Références, Prix, Renseignements sur demande.

VIGNES AMÉRICAINES — **Racinés et Greffés-soudés.**

Claude GIRAUD *, PÉPINIÉRISTE-RÉCOLTANT.

CARPENTRAS (Vaucluse). R. C. Carpentras 474.

Authenticité et fraîcheur garanties *Catalogue sur demande*

Références de 1er ordre à la disposition de MM. les Propriétaires.

MACHINES A GREFFER

Système Vieux, Breveté S. G. D. G.

UNIVERSELLEMENT REPUTÉES

Les plus simples
Les plus pratiques
Les plus solides
Les plus rapides
Les moins chères

Etablissements ULYSSE FABRE

VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse)

SECATEURS ET GREFFOIRS A MAIN GARANTIS

Catalogues franco sur demande

MAISON FONDÉE EN 1867

Engrais Tournissac

Les plus homogènes — Les plus assimilables
Les meilleurs prix à qualité égale

Dosages rigoureusement garantis

Demandez Catalogues et Renseignements

Etablissements Industriels TOURNISSAC

BÉZIERS

«Inscription au Reg. du Comm. Béziers 1363 ».

47me année **VIGNES AMÉRICAINES** 47me année

100 hectares, vignobles, vignes à bois et pépinières, situées dans le Lot, Dordogne, Garonne et Rhône.
Plants greffés, Producteurs directs, anciens et nouveaux de Couderc, Seibel,
Bertille-Seyve, Malègue, Gaillard, Prady, etc., etc.

PÉPINIÈRES SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT
Grand Prix d'honneur, Médaille d'or Paris 1900
pour plants et vins. Fournisseur du Ministère de l'Agriculture.

AUTHENTICITÉ ET SÉLECTION GARANTIES SUR FACTURE.

Envoi franco du Catalogue. Prix courant et tous renseignements sur demande.

GROS **PRIX MODÉRÉS** **DÉTAIL**

(*R. C. Cahors N° 1659*) Expéditions soignées, en caisses ou en ballots. S'adresser à :

M. Victor COMBES *, adjoint au Maire de **VIRE**, par PUY-L'ÉVÊQUE (Lot).

VICTOR COQ* & FILS & Cie

Ingénieurs-Constructeurs

CÉLESTIN COQ & Cie SUCCESSEURS

AIX-EN-PROVENCE

Maison fondée en 1816. Reg. du Com. Aix N° 1417.

Pressoir Hydraulique "COQ"

Avec Pompe de compression à course automatiquement décroissante, Bté S. G. D. G.

Le plus puissant

Le plus simple

Le plus économique

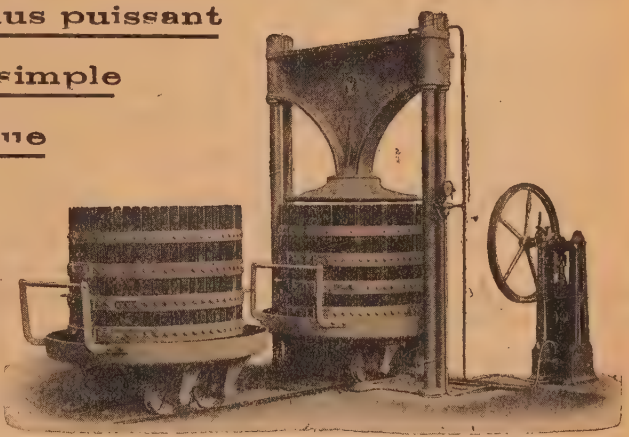

QUATRE MODÈLES

N° 1 (diamètre des claies 1m,20)
N° 2 (diamètre des claies 1m,10)
N° 3 (diamètre des claies 0m,90)
N° 4 (diamètre des claies 0m,60)

Fouloirs, Fouloirs-Egrappoirs Egouttoirs, Pompes à moûts et à vendange, Elévateurs, Emietteuses de marc, Pressoirs à bras, Pompes et Motopompes à vin, Foulograppe pour élévation de la vendange égrappée ou non égrappée
Porte-Regards
Robinetterie pour cuves
etc.

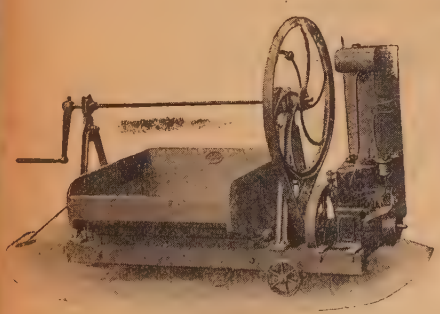

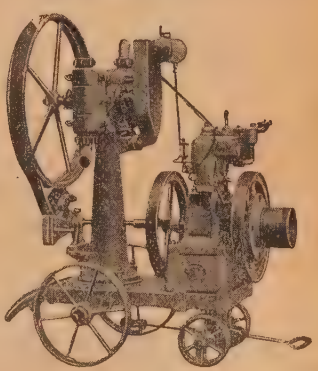

La supériorité des **appareils "COQ"** s'est affirmée dans toutes les **régions vinicoles** de **France** et de l'**Etranger**.

Nos références vous le prouveront.

Installations complètes de caves par nos monteurs spécialisés.

Renseignements, projets et devis sur demande.

Vignes Américaines

Propriétaires désireux d'avoir des plants avec authenticité et fraicheur absolues à des prix défiant toute concurrence,

Adressez-vous à

S. FRIGARA, Viticulteur, Campagne Souville

CARPENTRAS (Vaucluse)

Représentants sérieux demandés.

VIGNES AMÉRICAINES

Gros bois pour greffage, racinés, greffés-soudés, boutures pour pépinières,
Spécialité d'Hybrides de Berlandieri 150-15 — 333 E. M.

Authenticité, fraîcheur, choix garantis

Exportation, emballages soignés. — Envoi franco du Catalogue

HENRI BOYER, *Viticulteur-Pépiniériste,*

à SAINT-GEORGES-D'ORQUES (Hérault). — TÉLÉPH. 3.

Reg. Com. Montpellier. N° 1489.

SOCIÉTÉ DES

ÉTABLISSEMENTS BARBET

Société Anonyme Capital 2.500,000 Frs. — Reg. Comm. Paris 30.418

PARIS. — 5, rue de l'Échelle, 5 — PARIS

Installations complètes de

DISTILLERIES

EAUX DE VIE

de grande finesse même avec les crus les plus vulgaires

NOUVEAUX PROCÉDÉS **BARBET** POUR

VINIFICATION ASEPTIQUE

Fermentations pures

PURS JUS CONCENTRÉS DE FRUITS

— BOISSONS PRIVÉES D'ALCOOL —

USINES à BRIOUDE (Haute-Loire)

Société Alsacienne de Produits Chimiques

Société anonyme au capital de 30 millions de francs

Siège social : **63, Boulevard Haussmann, PARIS.**

Marque SAPC déposée

« COSAN-SAPC »

SOUFRE COLLOIDAL

contre l'oïdium de la vigne et des arbres fruitiers

S'emploie en simple dissolution dans l'eau ou la bouillie cuprique

Pour tous RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER à

Compagnie AUXILIAIRE VITICOLE

15, avenue Georges-Clémenceau, à BÉZIERS (Hérault)

HORTICULTEURS **VITICULTEURS** **MARAICHERS**

Si vous voulez obtenir des récoltes saines et abondantes employez la BOUILLIE SULFOCALCIQUE

LE "PARATOL"

Nouveau produit breveté, fabriqué industriellement par les Etablissements MALETRA, à Petit-Quevilly (Seine-Inférieure)

Il détruit radicalement tous les INSECTES :

l'Altise, l'Eudémis, le Tigre, le Kermès, l'Anthonone, le Carpocapsa, Pucerons, Limaces et Vers blancs.

Les CRYPTOGAMES :

Tavelure, Mildiou, Oïdium, Chancre du pommier, la Cloque.

Le PARATOL est insecticide, fongicide et bactéricide. C'est le plus puissant désinfectant du sol, des fumiers, des arbres, des plantes et de la vigne.

Il agit préventivement et curativement. A lui seul il remplace les sulfatages, soufrages et échaudages.

Les traitements au Paratol sont les plus efficaces et les plus économiques.

Demandez notices et renseignements aux **Établissements MALETRA,** PETIT-QUEVILLY (Seine-Inférieure).

et chez tous nos dépositaires, à agents régionaux en Province.

avec .....
Le chariot-brouette agricole
des *Ateliers d'Orléans*
DE LA Cie Gle D'ÉLECTRICITÉ - Ste Ame Cp 75.000.000 Frs

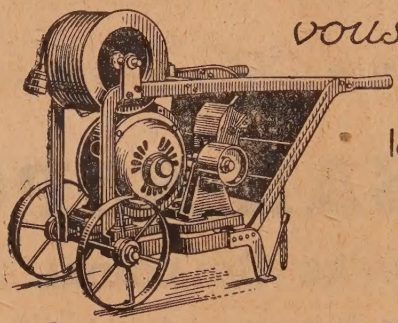

vous avez....
le moteur électrique
qu'il faut
à l'endroit voulu

8 Types différents
suivant le type { *Notice détaillée sur demande*
Poids de *140 à 200 Kgs*
Nombre de Vitesses: *1 à 6*
Prix: *1300 à 2650 Frs*

SUCCURSALES { **BORDEAUX** *35, R. René Roy de Clotte* - R.C. Bordeaux 2268
TOULOUSE *63, Boulv L. Carnot* - R.C. Toulouse 836B

SOCIÉTÉ NIMOISE D'ENGRAIS ORGANIQUES
Bureaux: 5, rue de la Violette, NIMES — Usine du PONT-DE-JUSTICE, près NIMES

Registre Commerce Nîmes 271.

ENGRAIS ANIMALISÉS
pour toutes Cultures

Bouillie « LA FAVORITE »

MATIERES PREMIERES POUR ENGRAIS

Sulfates de Cuivre, Soufres, Verdet

Sulfate de potasse. Nitrate de soude. Chlorure de potassium. Sulfate d'ammoniaque. Superphosphates. Sang et viandes desséchés.

Acides Tartrique et Citrique. Métabisulfite de potasse. Produits Œnologiques.

TOUS PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES

OMNIUM Agle et INDUSTRIEL Reg. Comm. d'Agen, N° 452.
J. CLUZET, 118, Boul. de la République, AGEN

TRACTEURS Agles "MULE D'ACIER" 30 HP à chenilles INUSABLES

NÉO-VIGNERON Système Charroy

Nouveau trisoc spécial indispensable dans chaque ferme, peut *chausser* et *déchausser* vignobles, *Déchaumer — Labourer plaines et* **Côteaux** grâce à *son guide automatique.*

Grande économie de main-d'œuvre.

Demander Notice détaillée.

SEMENCES D'AUTOMNE

CÉREALES, FOURRAGÈRES et POTAGÈRES

AVOINES, BLÉS, ORGES, SEIGLES

Avoines et Blés spéciaux à la Région méridionale

CATALOGUE SUR DEMANDE

Établissements Jules BARRIÈRE

GRAND PRIX Concours Agricole 1923 Carcassonne.

2, boulevard Omer-Sarraut, CARCASSONNE.

Les Vins Nouveaux traités par l'OXYGÈNE DIFFUSÉ deviennent immédiatement clairs et peuvent être livrés de suite à la consommation.

L'OXYGÈNE DIFFUSÉ

Procédé et Appareils **GRANDCHAMP** (breveté S. G. D. G.)

Société I. N. C. O. — Siège administratif : 38, rue de Châteaudun, PARIS

Agent Régional : **D. SPOTURNO**, *Ingénieur Agricole*

14, Place de la Victoire, BEZIERS

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES
Produits Chimiques du Midi

Société anonyme. Capital : TROIS MILLIONS

MARSEILLE — 51, rue Saint-Ferréol, 51 — MARSEILLE

Aimé GARDAIR, Administrateur-Directeur

ENGRAIS CHIMIQUES POUR TOUTES CULTURES

Superphosphates minéraux, d'os et d'os noirs

Phosphate précipité d'os 38/42 acide phosphorique soluble au citrate d'ammoniaque

Nitrate de soude, Sulfate d'ammoniaque, Sulfate de potasse, Chlorure de potassium, Nitrate de potasse, Sulfate de cuivre, Sulfate de fer.

BOUILLIE DE RASSUEN ADHÉRENTE A PRÉPARATION INSTANTANÉE

Sels marins de toutes qualités pour la consommation, les industries et le bétail.

USINES SCHLŒSING FRERES & Cie

175, rue Paradis, MARSEILLE

Maison fondée en 1846. Usines à Marseille, Sêptèmes, Arles

Société Anonyme par Actions. Capital : 3.600.000 Francs

Les plus hautes récompenses aux Expositions

BOUILLIE SCHLŒSING

Radicale contre MILDIOU

Souveraine contre BLACK-ROT

LA PLUS EMPLOYÉE DANS LES VIGNOBLES DU MONDE ENTIER

BOUILLIE CUPRO-ARSENICALE

Radicale contre COCHYLIS, EUDEMIS, ALTISE, URBEC, MILDIOU et BLACK-ROT de la Vigne ;

DORYPHORE et PHYTOPHTORA de la Pomme de terre ;

TAVELURE, CARPOCAPSE, CHEIMATOBIE des Arbres fruitiers, etc.

SOUFRES NOIRS

avec, ou sans VERDET ATOMIQUE ADHÉRENT A SEC

Remplacent très avantageusement les soufres jaunes et stéatites, talcs, etc. contre OIDIUM, MILDIOU, etc., etc.

SOUFRE "GLORIA SCHLŒSING"

pour le méchage des fûts et le mutage des moûts

Très supérieur aux mèches soufrées, soufrettes. etc.

Excellent pour la désinfection des poulailliers, écuries, étables, locaux, etc.

Autres spécialités

PYRALION SCHLŒSING contre FOLLETAGE, PYRALE, etc.

SOUPRENIC SCHLŒSING, soufre noir insecticide.

ANTILIMACE SCHLŒSING, contre limaces, escargots etc.

MICROPHOSPHATE SCHLŒSING, nouvel engrais phosphaté.

Renseignements et Notices sont envoyés franco sur demande.

Registre du Commerce, Marseille n° 14.942